



EyeSight[®]

Technologie d'aide à la conduite

Manuel du propriétaire

CROSSTREK

2017



SUBARU

Confiance et évolution

Avant-propos

Merci d'avoir choisi un véhicule SUBARU équipé du système EyeSight™. Le système EyeSight offre les toutes dernières fonctions d'assistance au conducteur élaborées par SUBARU, telles que le régulateur de vitesse adaptatif, une alerte de démarrage du véhicule devant vous ainsi qu'une alerte de sortie de voie et de dérive sur la voie; toutes ces fonctions participent aux prises de décisions du conducteur, tout en améliorant son confort et sa commodité. Dans un premier temps, vous devrez vous familiariser avec le maniement et l'utilisation des différentes fonctions du système EyeSight, c'est pourquoi nous vous conseillons vivement de lire attentivement le présent manuel avant de l'utiliser. D'autre part, il est préférable de commencer par prendre le temps d'essayer les fonctions EyeSight afin de vous habituer à leur utilisation.

N'oubliez pas que le conducteur doit à tout moment conserver la maîtrise de son véhicule. Il doit rester vigilant et ne jamais se laisser distraire de la conduite en comptant sur le système EyeSight.


Le système EyeSight ne peut en aucun cas remplacer le conducteur et est susceptible de ne pas fonctionner de manière optimale dans toutes les situations.

Le présent livret est un supplément au Manuel du conducteur de votre véhicule SUBARU et contient une description détaillée du système EyeSight. Pour bien assimiler le fonctionnement de votre véhicule, ce livret doit être consulté conjointement au Manuel du conducteur.

Les informations, caractéristiques et illustrations contenues dans ce livret sont à jour à la date d'impression. FUJI HEAVY INDUSTRIES LTD. se réserve le droit de modifier les caractéristiques et la présentation à tout moment sans préavis et sans encourir l'obligation d'effectuer des modifications identiques ou similaires sur les véhicules vendus précédemment.

Veuillez conserver ce livret avec votre Manuel du conducteur, et les laisser dans le véhicule en cas de revente. Le nouveau propriétaire en aura besoin.

FUJI HEAVY INDUSTRIES LTD., TOKYO, JAPON

 **SUBARU** est une marque déposée de FUJI HEAVY INDUSTRIES LTD.

© Copyright 2016 FUJI HEAVY INDUSTRIES LTD.

EyeSight

À propos du système EyeSight	2
Système de freinage avant collision.....	21
Régulateur de vitesse adaptatif.....	33
Gestion de l'accélérateur avant collision.....	53
Alerte de sortie de voie	59
Alerte de dérive sur la voie.....	62
Alerte de démarrage du véhicule devant vous.....	65
Régulateur de vitesse classique	66
Liste des tonalités	77
Dysfonctionnement du système EyeSight et arrêt momentané	79
Personnalisation des fonctions	82
Liste des écrans de messages.....	84
Dépannage.....	86

À propos du système EyeSight

EyeSight

EyeSight est un système d'assistance à la conduite dont les fonctions aident le conducteur à prendre des décisions afin de sécuriser ses déplacements, tout en améliorant son confort et en réduisant sa fatigue. En utilisant des images créées par des caméras stéréo spécialement conçues par SUBARU, EyeSight détecte le véhicule situé devant, les obstacles, les voies de circulation et d'autres éléments.



DANGER

Les conducteurs sont responsables de la conduite en toute sécurité. Conformez-vous toujours aux règles et réglementations de la circulation indépendamment du fait que votre véhicule soit équipé du système EyeSight. Maintenez toujours une bonne distance de sécurité avec le véhicule situé devant vous, soyez conscient de votre environnement et des conditions de conduite et, le cas échéant, freinez et prenez toute autre mesure nécessaire au maintien de cette distance de sécurité.

Ne comptez jamais exclusivement sur le système EyeSight pendant la conduite.

Ce système est conçu pour faciliter les prises de décision, de manière à réduire les risques d'accident et de dommages matériels tout en soulageant le conducteur.

Lorsqu'une alerte intervient, freinez et prenez toute autre mesure nécessaire en surveillant la route, devant et sur les côtés.

Ce système n'est pas conçu pour assister la conduite par visibilité réduite ou dans des conditions météorologiques extrêmes, ni pour compenser un manque d'attention de la part du conducteur sur la route. Il ne peut pas non-plus empêcher les collisions dans toutes les conditions de conduite.

Les capacités de reconnaissance et de contrôle du système EyeSight ne sont pas sans limites. Veillez à lire les instructions pour chaque fonction avant d'utiliser le système, et utilisez-le toujours de manière adéquate. Une utilisation incorrecte peut conduire à une réduction des performances de contrôle, ce qui pourrait provoquer un accident.

Reportez-vous aux pages suivantes pour chaque fonction:

- Pour le système de freinage avant collision, reportez-vous à la page 21.
- Pour le régulateur de vitesse adaptatif, reportez-vous à la page 33.
- Pour la gestion de l'accélérateur avant collision, reportez-vous à la page 53.
- Pour le régulateur de vitesse classique, reportez-vous à la page 66.

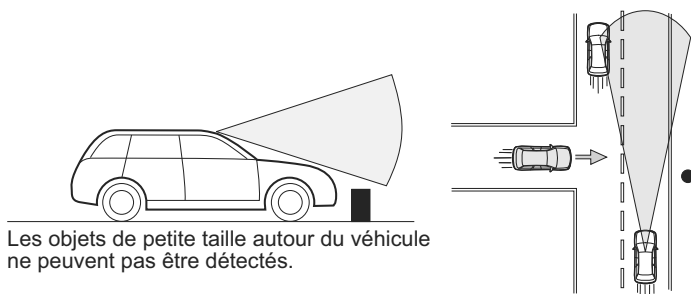
Le système EyeSight de votre véhicule est conçu pour une utilisation dans les pays où la conduite s'effectue sur le côté droit de la route. Le système EyeSight des véhicules avec direction à gauche tels que le vôtre n'est donc pas conçu pour une utilisation dans les pays où la conduite des véhicules s'effectue sur le côté gauche de la route.

- Dans les cas présentés ci-dessous, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. Lorsque l'une de ces situations se présente, désactivez le système de freinage avant collision. N'utilisez pas non-plus le régulateur de vitesse adaptatif et le régulateur de vitesse classique.
 - La pression des pneus n'est pas conforme.*1
 - La roue de secours de type provisoire est installée.*1

- Des pneus usés inégalement, ou dont le type d'usure est inégal sont installés.*¹
 - Des pneus de mauvaise taille sont installés.*¹
 - Les pneus crevés ont été réparés temporairement avec un kit de réparation de pneu.
 - La suspension a été modifiée (y compris une suspension SUBARU d'origine qui a été modifiée).
 - Un objet dérangent la vision des caméras stéréo est installé sur le véhicule.
 - Les phares sont sales ou recouverts de neige et de glace ou de saleté. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
 - Les axes optiques sont incorrectement alignés. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
 - Les feux, y compris les phares et les phares antibrouillard, ont été modifiés.
 - Le fonctionnement du véhicule a été compromis suite à un accident ou un dysfonctionnement.
 - Le témoin avertisseur du système des freins est allumé en rouge.
 - Une charge lourde se trouve sur ou dans le véhicule.
 - Le nombre maximum de passagers est dépassé.
 - Il y a un problème avec les instruments de bord: témoins qui ne s'allument pas, bips qui ne retentissent pas, affichage différent de la normale, etc.*²
- *¹: Les roues et pneus assurent des fonctions primordiales. Assurez-vous d'utiliser des roues et pneus convenant à votre véhicule. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.
- *²: Pour de plus amples détails relatifs aux instruments de bord, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

ATTENTION

- Les caractéristiques des caméras stéréo sont semblables à celles de l'œil humain. Par conséquent, les situations rendant la vision vers l'avant difficile pour le conducteur ont le même effet sur ces caméras, gênant ainsi la détection des véhicules, obstacles et voies de circulation.
- Le système EyeSight ne peut détecter que les objets présents dans le champ de vision couvert par les caméras stéréo. De plus, après qu'un objet soit entré dans le champ de vision couvert par les caméras, il se peut que le système mette un certain temps à le détecter en tant que cible maîtrisable et à avertir le conducteur.



S01970

- Dans les situations présentées ci-dessous, le système aura davantage de difficultés à détecter le véhicule situé devant, les deux roues, les piétons et les obstacles sur la route ainsi que les marquages de voie. De plus, le système EyeSight est susceptible de passer en arrêt momentané. Toutefois, l'arrêt momentané du système est annulé dès que les conditions se sont améliorées, après avoir effectué un court trajet.
 - Mauvais temps (par exemple forte pluie, vent violent ou brouillard dense). Le système risque particulièrement de s'arrêter momentanément lorsque le pare-brise est gras, qu'un revêtement de vitrage a été appliqué ou que des balais d'essuie-glace fonctionnant mal sont utilisés.
 - Lorsque vous êtes ébloui par une forte lumière venant de l'avant (soleil ou faisceaux de phares des véhicules roulant en sens inverse, etc.)
 - Lors de l'utilisation du lave-glace de pare-brise.
 - Lorsque des gouttes d'eau (de pluie ou autre) ou de la saleté se trouvant sur le pare-brise ne sont pas suffisamment essuyées
 - Le pare-brise est embué, couvert de neige, de saleté, de poussière ou de gel, réduisant le champ de vision couvert par les caméras stéréo.
 - Le véhicule est fortement incliné sous l'effet d'un chargement ou d'autres facteurs.
 - Lorsque le champ de vision couvert par les caméras stéréo est masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule)

- Lorsque la visibilité est réduite par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou lorsque le véhicule situé devant ou ceux roulant en sens inverse provoquent des projections d'eau, de neige, de saleté ou d'autres substances, ce qui gêne la visibilité
- Lorsque vous passez à l'entrée ou à la sortie d'un tunnel
- Lorsque la partie arrière du véhicule situé devant est basse, de petite taille ou de forme irrégulière (par exemple, remorque à plateau bas, etc.)
- Lorsque vous vous trouvez face à une clôture, un mur ou un volet, etc., présentant un motif uniforme (rayures, briques, etc.) ou dépourvu de tout motif
- Lorsque vous vous trouvez face à un mur ou une porte en verre, ou à un miroir
- Lorsque vous conduisez de nuit ou dans un tunnel, derrière un véhicule roulant avec ses feux arrière éteints
- Lorsque vous passez à hauteur d'une bannière ou d'un drapeau, de branches basses d'un arbre ou d'une végétation touffue/élevée
- Sur les déclivités prononcées
- Lorsque les caméras stéréo sont masquées par une main, etc. (Le système ne fonctionne pas correctement si même une seule des caméras est masquée.)
- Lorsque vous vous retrouvez dans l'obscurité et qu'aucun objet n'est détecté
- Lorsque l'environnement autour du véhicule est de couleur uniforme (paysage complètement enneigé, etc.)
- Lorsqu'une détection précise est rendue impossible par des réflexions sur le pare-brise
- Dans les conditions présentées ci-dessous, le système EyeSight risque de s'arrêter momentanément. Son fonctionnement reprend dès que les conditions s'améliorent.
 - La température intérieure du véhicule est élevée (ex.: après avoir laissé le véhicule au soleil) ou basse (ex.: après avoir laissé le véhicule dans un environnement extrêmement froid).
 - Immédiatement après le démarrage du moteur
- Dans les situations présentées ci-dessous, il est difficile de détecter les véhicules situés devant, les deux roues, les piétons, les obstacles sur la route, les voies de circulation, etc. De plus, le système EyeSight est susceptible de passer en arrêt momentanément. Si le système EyeSight arrête de fonctionner plusieurs fois de manière répétée, contactez un concessionnaire SUBARU et faites inspecter le système.
 - Lorsque les lentilles des caméras stéréo sont couvertes d'empreintes de doigts, etc.
 - Lorsque les caméras stéréo sont désalignées par un fort impact
- En cas de dysfonctionnement du système EyeSight, désactivez le système de freinage avant collision (⇒ reportez-vous à la page 31) et l'alerte de sortie de voie (⇒ reportez-vous à la page 61), puis arrêtez l'utilisation du régulateur de vitesse adaptatif et du régulateur de vitesse classique. Contactez un concessionnaire SUBARU et faites inspecter le véhicule.
- Lorsque le témoin avertisseur du Contrôle de Dynamique du Véhicule est allumé, le système de freinage avant collision risque de ne pas fonctionner correctement. Si le témoin indicateur est allumé, désactivez le système de freinage avant collision. N'utilisez pas non-plus le régulateur de vitesse adaptatif ou le régulateur de vitesse classique.



REMARQUE

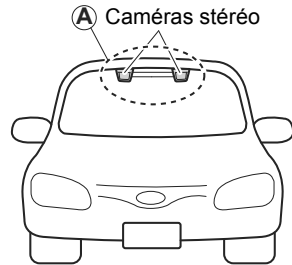
- Le système EyeSight enregistre et conserve les données suivantes lorsque le système de freinage avant collision est activé. Il n'enregistre aucune conversation ou autre donnée audio.
 - Données d'images des caméras stéréo
 - Distance avec le véhicule situé devant
 - Vitesse du véhicule
 - Angle de braquage du volant
 - Mouvement latéral par rapport au sens de déplacement
 - Position de la pédale d'accélérateur
 - Position de la pédale de frein
 - Position du levier sélecteur
 - Relevé du compteur totalisateur
- Données relatives à l'ABS, au Contrôle de Dynamique du Véhicule et à la fonction de contrôle de traction

Dans le cadre de la recherche et du développement des véhicules, SUBARU et ses sous-traitants sont susceptibles de récupérer et d'utiliser les données ainsi enregistrées. SUBARU et ses sous-traitants s'engagent à ne pas divulguer ni communiquer à aucune tierce partie les données récupérées, à l'exception des cas suivants.

- Le/la propriétaire du véhicule a donné son accord.
- La divulgation/mise à disposition a été ordonnée par un tribunal ou une autre décision de justice.
- Les données sont communiquées à un institut de recherche en vue d'un traitement statistique ou autre processus similaire, après modification rendant l'identification de l'utilisateur et du véhicule impossible.

Utilisation des caméras stéréo

Les caméras stéréo sont installées à l'emplacement des lampes de lecture avant.



S01107

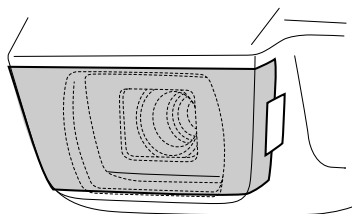
ATTENTION

- Une fonction spéciale détecte automatiquement si l'avant des caméras stéréo est sale. Cette fonction n'est cependant pas fiable à 100%. Dans certains cas, elle risque de ne pas détecter la présence de saleté à l'avant des caméras stéréo. Par ailleurs, il est possible que cette fonction ne détecte pas la présence de neige ou de glace sur le pare-brise, près des caméras stéréo. Dans de telles conditions, veillez à ce que le pare-brise soit toujours propre (zone désignée par la mention (A)). Autrement, le système risque de ne pas fonctionner correctement. Lorsque cette fonction détecte que l'avant des caméras stéréo est sale, toutes les fonctions EyeSight sont désactivées, à l'exception du régulateur de vitesse classique.
- La caméra stéréo est un composant de précision. Les précautions suivantes doivent toujours être observées, surtout lorsque vous manipulez les lentilles.
 - Ne touchez jamais les lentilles des caméras stéréo et ne tentez pas de les essuyer ou de les nettoyer. Elles pourraient être endommagées ou salies, provoquant un mauvais fonctionnement du système.
Si vous avez touché une lentille pour quelque raison que ce soit, assurez-vous de contacter un concessionnaire SUBARU.

Suite à la page suivante ⇒

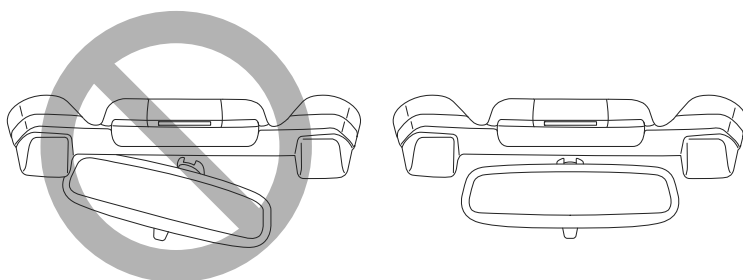
⇒ Suite de la page précédente

- Lors du nettoyage du pare-brise, recouvrez l'avant du boîtier des caméras avec du papier qui ne recueille pas la poussière, comme le papier d'imprimante. Collez le papier pour empêcher que le nettoyant à vitre ne se retrouve sur la lentille des caméras. À ce stade, assurez-vous que la surface de la bande adhésive n'entre pas en contact avec le pare-brise ou la lentille. Veillez à retirer le papier après le nettoyage.
- Lorsque vous faites nettoyer l'intérieur du pare-brise à une station service, etc., assurez-vous de demander au responsable de couvrir les couvercles des caméras avant de nettoyer le véhicule.



S01097

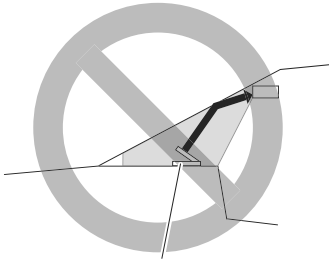
- Ne faites pas subir des chocs violents aux caméras stéréo.
- Ne retirez et ne démontez pas les caméras stéréo.
- Ne modifiez pas la position d'installation des caméras stéréo, ni celle d'aucun élément périphérique.
- Ne posez pas de rétroviseur intérieur autre qu'un rétroviseur intérieur SUBARU d'origine (tel qu'un rétroviseur extra-large), et le pare-soleil. Veillez également à ce que le rétroviseur ne masque pas les caméras stéréo. Le non-respect de ces précautions peut affecter le champ de vision couvert par les caméras stéréo et, par conséquent, empêcher le système EyeSight de fonctionner correctement.



S00509

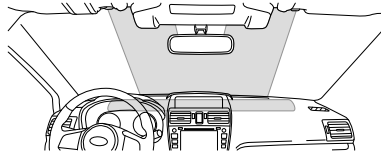
- N'installez pas d'accessoires autres que ceux désignés par SUBARU sur les zones interdites indiquées dans les illustrations (zones grises). Même si certains accessoires sont installés en-dehors des zones interdites, un fonctionnement anormal du système EyeSight peut se produire en raison de la réflexion de la lumière ou d'autres objets. Dans cette situation, déplacez les accessoires. Pour de plus amples détails, veuillez contacter un concessionnaire SUBARU.

<Vue latérale>



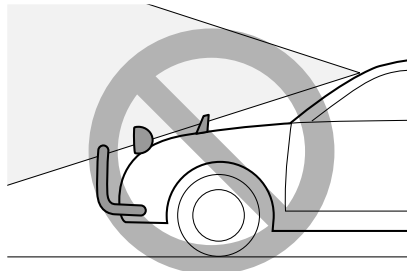
Moniteurs ou autres accessoires

<Vue de face>



S02018

- Ne posez aucun objet sur le tableau de bord. Les reflets sur le pare-brise risquent d'empêcher les caméras stéréo de détecter les objets avec précision et pourraient provoquer un comportement anormal du système EyeSight. Pour de plus amples détails, veuillez contacter un concessionnaire SUBARU.
- Si un produit chimique ou d'autres substances sont appliqués sur la partie haute du tableau de bord, les reflets sur le pare-brise risquent d'empêcher les caméras stéréo de détecter les objets avec précision et pourraient provoquer un comportement anormal du système EyeSight.
- N'installez pas de balais d'essuie-glace autres que des balais d'essuie-glace SUBARU d'origine. Cela peut gêner le champ de vision couvert par les caméras stéréo et empêcher le système EyeSight de fonctionner correctement.
- Remplacez les balais d'essuie-glace endommagés dès que possible. Le liquide subsistant sur le pare-brise risque d'empêcher les caméras stéréo de détecter les objets avec précision et pourrait provoquer un comportement anormal du système EyeSight.
- N'installez pas d'accessoires sur la partie avant comme sur le capot ou sur la calandre. Cela peut gêner la vue de la caméra et empêcher le système de fonctionner correctement.
- Assurez-vous que la cargaison chargée sur le toit ne masque pas ou n'interfère pas avec le champ de vision couvert par les caméras stéréo. Masquer la vision des caméras stéréo peut nuire au fonctionnement du système. Pour de plus amples détails, veuillez contacter un concessionnaire SUBARU.



S01098

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Maintenez toujours le pare-brise propre (intérieur et extérieur). Lorsque le pare-brise est devenu embué, ou s'il y a de la saleté ou un film gras dessus, la caméra stéréo risque de ne pas détecter les objets avec précision et le système EyeSight risque de ne pas fonctionner correctement. N'installez jamais de périphérique sur l'aérateur central, car tout changement de circulation d'air peut avoir un impact sur les performances du système EyeSight.
- Ne placez aucun autocollant ou accessoire sur le pare-brise (à l'extérieur ou à l'intérieur). S'il vous faut le faire (par exemple, vignette requise par la loi ou de télépéage), évitez la zone directement devant la caméra. Cela peut gêner le champ de vision couvert par la caméra stéréo et entraîner un mauvais fonctionnement du système. Pour de plus amples détails, veuillez contacter un concessionnaire SUBARU.
- N'utilisez aucun produit de traitement pour verre ou des substances similaires sur le pare-brise. Ceci pourrait empêcher le système de fonctionner correctement.
- N'installez pas de film sur le pare-brise. Le système risque de ne pas fonctionner correctement.
- Si le pare-brise est rayé ou fissuré, contactez un concessionnaire SUBARU.
- Confiez toute réparation ou tout remplacement du pare-brise à un concessionnaire SUBARU. Refusez tout pare-brise autre qu'un pare-brise SUBARU d'origine. Les caméras stéréo risquent de ne pas pouvoir détecter les objets avec précision et le système EyeSight risque de ne pas fonctionner correctement.

Fonctions EyeSight

Le système EyeSight offre les fonctions suivantes.

■ Système de freinage avant collision

Ce système fait appel à une fonction d'alerte de distance de sécurité afin d'avertir le conducteur de prendre les mesures nécessaires en cas de risque de collision avec un véhicule ou un obstacle situé devant son véhicule. Si le conducteur ne réagit toujours pas, le freinage est rapidement sollicité automatiquement juste avant la collision afin d'empêcher la collision ou, à défaut, de réduire ses conséquences.

⇒ Reportez-vous à la page 21.

■ Régulateur de vitesse adaptatif

Cette fonction maintient la vitesse sélectionnée du véhicule et, le cas échéant, surveille la vitesse du véhicule situé devant sur la même voie, jusqu'à la vitesse maximale sélectionnée.

⇒ Reportez-vous à la page 33.

■ Gestion de l'accélérateur avant collision

Cette fonction réduit le bond en avant se produisant en cas d'erreur d'utilisation du levier sélecteur ou de pression involontaire ou trop brutale sur la pédale d'accélérateur.

⇒ Reportez-vous à la page 53.

■ Alerte de sortie de voie

Cette fonction avertit le conducteur lorsque le véhicule est sur le point de sortir de la voie de circulation pendant la conduite.

⇒ Reportez-vous à la page 59.

■ Alerte de dérive sur la voie

Cette fonction détecte toute dérive du véhicule provoquée par la fatigue, le manque de concentration, l'inattention, un fort vent de côté ou d'autres facteurs, et avertit le conducteur.

⇒ Reportez-vous à la page 62.

■ Alerte de démarrage du véhicule devant vous

Cette fonction avertit le conducteur lorsque son véhicule est toujours à l'arrêt alors que le véhicule situé devant a démarré.

⇒ Reportez-vous à la page 65.

■ Régulateur de vitesse classique

Lorsque ce mode est actif, le système maintient une vitesse constante. Il ne surveille pas le véhicule situé devant. Cette fonction peut être utilisée même en cas d'arrêt momentané des caméras stéréo. (⇒ Reportez-vous à la page 80.) (Pour utiliser cette fonction, passez du régulateur de vitesse adaptatif au régulateur de vitesse classique.)

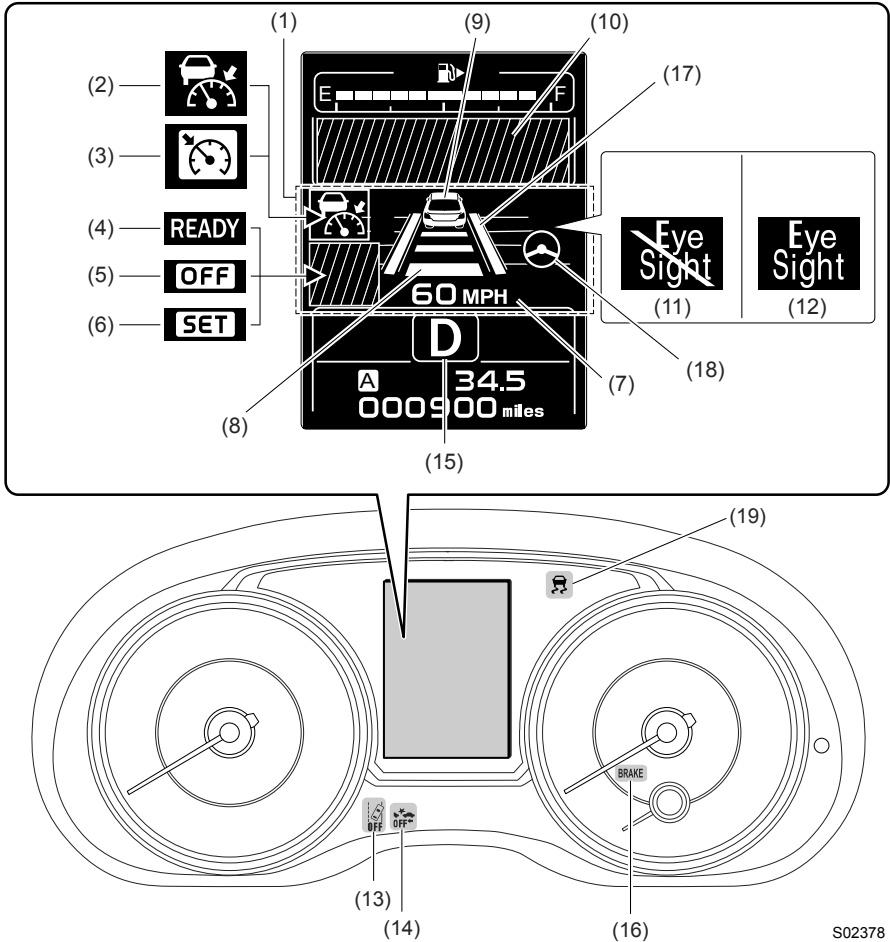
⇒ Reportez-vous à la page 66.



REMARQUE

Le système EyeSight ne fonctionne pas lorsque le moteur ne tourne pas.

Disposition de l'affichage du tableau de bord



S02378

* Les unités de l'affichage peuvent être modifiées sur les réglages de l'écran. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

- | | |
|--|--|
| (1) Zone d'affichage de l'EyeSight | (11) Indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight (blanc) |
| (2) Indicateur de régulateur de vitesse adaptatif | (12) Indicateur d'avertissement EyeSight (jaune) |
| (3) Indicateur de régulateur de vitesse classique | (13) Témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie |
| (4) Indicateur READY | (14) Témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision |
| (5) Indicateur OFF | (15) Indicateur de levier sélecteur/de la position du rapport engagé |
| (6) Indicateur SET | (16) Témoin avertisseur du système des freins |
| (7) Affichage de la vitesse sélectionnée du véhicule | (17) Indicateur de voie |
| (8) Indicateur de réglage de distance de sécurité | (18) Indicateur du volant |
| (9) Indicateur de véhicule devant vous | (19) Témoin avertisseur du Contrôle de Dynamique du Véhicule |
| (10) Zone de l'écran d'avertissement | |

■ Indicateur CRUISE

- Cet indicateur s'allume lorsque la commande principale de régulateur de vitesse est activée.



: Régulateur de vitesse adaptatif (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif)



: Régulateur de vitesse classique (indicateur de régulateur de vitesse classique)

⇒ Reportez-vous aux pages 39 et 66.

- Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est en service et que le véhicule détecte un véhicule à l'avant, cet indicateur (blanc) devient vert.

⇒ Reportez-vous à la page 41.

■ Indicateur SET

SET s'allume lorsque le régulateur de vitesse* est en service.

⇒ Reportez-vous aux pages 40 et 70.

* Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique

■ Indicateur READY

READY s'allume lorsque le régulateur de vitesse adaptatif peut être mis en service.

⇒ Reportez-vous à la page 39.

■ Indicateur OFF

OFF s'allume lorsque le régulateur de vitesse* a été automatiquement annulé.

⇒ Reportez-vous aux pages 48 et 74.

* Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique


■ Indicateur de véhicule devant vous

- Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est en service ou lorsque le véhicule est à l'arrêt, cet indicateur s'allume lorsqu'un véhicule situé devant a été détecté.

⇒ Reportez-vous à la page 41.

- Cet indicateur clignote dans les cas suivants.
 - L'alerte de démarrage du véhicule devant vous est active.
 - Le système de freinage avant collision est actif.
 - L'alerte "Freinez davantage" est active.
 - La gestion de l'accélérateur avant collision est active.

■ Indicateur de réglage de distance de sécurité

Indique le réglage de la distance de sécurité sélectionné via la touche  (réglage de distance de sécurité).

⇒ Reportez-vous à la page 46.

■ Affichage de la vitesse sélectionnée du véhicule

Affiche la vitesse sélectionnée du véhicule.

⇒ Reportez-vous aux pages 39 et 68.

■ Indicateur de levier sélecteur/de la position du rapport engagé


- Cet indicateur s'allume et indique dans quelle position le levier sélecteur ou le rapport engagé est.

■ Indicateur d'avertissement EyeSight (jaune)

- Cet indicateur s'allume ou clignote en cas de dysfonctionnement du système EyeSight.
- Lorsqu'il est allumé ou clignote, aucune des fonctions EyeSight ne peut être utilisée (y compris le régulateur de vitesse adaptatif, le système de freinage avant collision, etc.).

⇒ Reportez-vous à la page 79.

■ Indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight (blanc)

- Cet indicateur s'allume lorsque le système EyeSight est momentanément à l'arrêt.
- Il s'allume lorsque le contacteur d'allumage est placé sur ON, à condition que la touche  (régulateur de vitesse) soit placée sur ON dans un délai d'environ 7 secondes après le démarrage du moteur. Il s'éteint environ 7 secondes après le démarrage du moteur.
- Lorsque cet indicateur est allumé, aucune des fonctions EyeSight n'est disponible, à l'exception du régulateur de vitesse classique.

⇒ Reportez-vous à la page 80.

■ Témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie

- Cet indicateur s'allume lorsque les alertes de sortie de voie et de dérive sur la voie sont désactivées.
- Il s'allume également lorsque le contacteur d'allumage est placé sur la position ON; environ 7 secondes après le démarrage du moteur, l'alerte de sortie de voie s'éteint ou reste allumée en fonction de l'état actuel (ON ou OFF).

⇒ Reportez-vous à la page 61.

■ Témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision

- S'allume lorsque le système de freinage avant collision ainsi que la gestion de l'accélérateur avant collision sont désactivés.
- Il s'allume également lorsque le contacteur d'allumage est placé sur la position ON, puis s'éteint environ 7 secondes après le démarrage du moteur.

⇒ Reportez-vous à la page 32.

■ Indicateur de voie

- Lorsque l'alerte de sortie de voie est activée, les indicateurs de voie de droite/gauche clignotent tous deux en même temps.

⇒ Reportez-vous à la page 59.

- Lorsque l'alerte de dérive sur la voie est activée, les indicateurs de voie de droite/de gauche clignotent tour à tour.

⇒ Reportez-vous à la page 62.

■ Indicateur du volant

- Lorsque l'alerte de sortie de voie est activée, l'indicateur du volant clignote.

⇒ Reportez-vous à la page 59.

- Lorsque l'alerte de dérive sur la voie est activée, l'indicateur du volant clignote.

⇒ Reportez-vous à la page 62.

■ Témoin avertisseur du système des freins

- Le système EyeSight ne fonctionne pas lorsque le levier de frein de stationnement est tiré et que le témoin avertisseur du système des freins est allumé.

- Le système EyeSight peut fonctionner même si le témoin avertisseur des freins est allumé lorsque le levier de frein de stationnement n'est pas tiré. Toutefois, le système EyeSight peut ne pas fonctionner correctement en raison d'une anomalie dans le système des freins. Dans ce cas, le niveau de liquide de frein peut être bas.

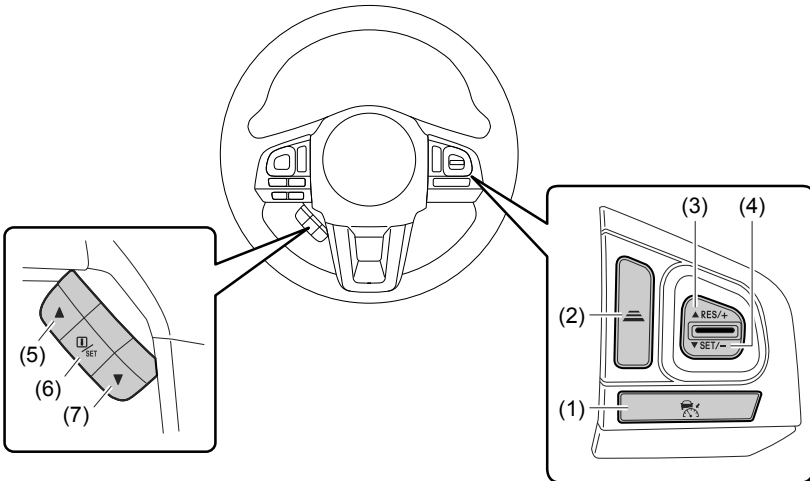
⇒ Reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule pour de plus amples détails.

■ Témoin avertisseur du Contrôle de Dynamique du Véhicule






- Le témoin avertisseur s'allume lorsque le contacteur d'allumage est placé sur la position ON, et s'éteint environ 2 secondes après le démarrage du moteur. Il s'allume en cas de dysfonctionnement dans le système de contrôle électrique du Contrôle de Dynamique du Véhicule.

⇒ Reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule pour de plus amples détails.



Disposition des touches



S02019

- (1) Touche  (régulateur de vitesse)
- (2) Touche  (réglage de distance de sécurité)
- (3) Touche RES/+
- (4) Touche SET/-
- (5) Touche 
- (6) Touche  (Info)/SET
- (7) Touche 

■ Touche (régulateur de vitesse)

- Active/désactive le régulateur de vitesse*.
 - Lorsque cette touche est enfoncée, " " ou " " apparaît sur la zone d'affichage EyeSight dans l'affichage multi-informations. Cela indique que la commande principale de régulateur de vitesse est activée.
⇒ Reportez-vous aux pages 39 et 68.
 - Peut être utilisée pour annuler le régulateur de vitesse.
⇒ Reportez-vous aux pages 47 et 73.
- * Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique

■ Groupe de touches RES/SET



● SET/-

- Peut être utilisée pour mettre le régulateur de vitesse* en service.
 - Peut être utilisée pour réduire la vitesse sélectionnée du véhicule (lorsque le régulateur de vitesse* est actuellement en service).
⇒ Reportez-vous aux pages 40 et 44 (pour le régulateur de vitesse adaptatif).
⇒ Reportez-vous aux pages 70 et 72 (pour le régulateur de vitesse classique).
- * Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique

● RES/+

- Après l'annulation du régulateur de vitesse*, cette touche permet d'en réactiver la fonction à la vitesse de véhicule précédemment sélectionnée.
 - Peut être utilisée pour augmenter la vitesse sélectionnée du véhicule (lorsque le régulateur de vitesse* est actuellement en service).
⇒ Reportez-vous aux pages 43 et 50 (pour le régulateur de vitesse adaptatif).
⇒ Reportez-vous à la page 76 (pour le régulateur de vitesse classique).
- * Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique

■ Touche (réglage de distance de sécurité)

- Peut être utilisée pour passer la distance de sécurité réglée sur 3 modes différents: (uniquement lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est activé).
⇒ Reportez-vous à la page 46.
 - Lorsque la touche  (régulateur de vitesse) est activée, il est possible de passer entre le régulateur de vitesse adaptatif et le régulateur de vitesse classique en appuyant sur la touche * (réglage de distance de sécurité).
- * Pour passer au régulateur de vitesse classique, appuyez sur la touche et maintenez-la enfoncée pendant environ 2 secondes ou plus.

■ Touche /Touche

- Ces touches sont utilisées dans les situations suivantes.
- Lorsque vous basculez entre les écrans de l'affichage multi-informations.
 - Lorsque vous modifiez les réglages du volume d'avertissement, etc.
- ⇒ Reportez-vous à la page 82.

■ Touche (Info)/SET

Cette touche est utilisée dans les cas suivants.

- Lorsque vous affichez de nouveau le message apparu dans la zone de l'écran d'avertissement.
⇒ Reportez-vous à la page 84.
- Lorsque vous modifiez les réglages du volume d'avertissement, etc.
⇒ Reportez-vous à la page 82.

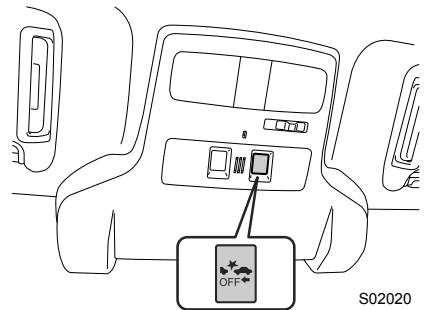
■ Touche (désactivation du système de freinage avant collision)

Pour désactiver le système de freinage avant collision et la gestion de l'accélérateur avant collision, appuyez sur cette touche pendant au moins 2 secondes.

Lorsque ces fonctions sont inactives, le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision s'allume sur le tableau de bord.

Pour activer le système de freinage avant collision et la gestion de l'accélérateur avant collision, exercez à nouveau une pression longue sur cette touche. Le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision s'éteint.

⇒ Reportez-vous à la page 31.



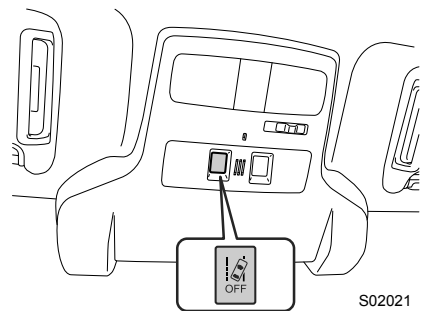
■ Commande (désactivation de l'alerte de sortie de voie)

Pour désactiver les fonctions d'alerte de sortie de voie et d'alerte de dérive sur la voie, appuyez sur cette touche pendant au moins 2 secondes.

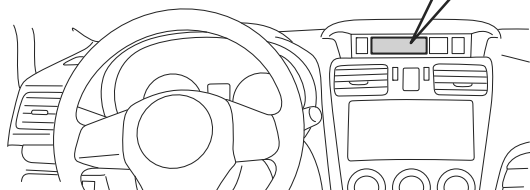
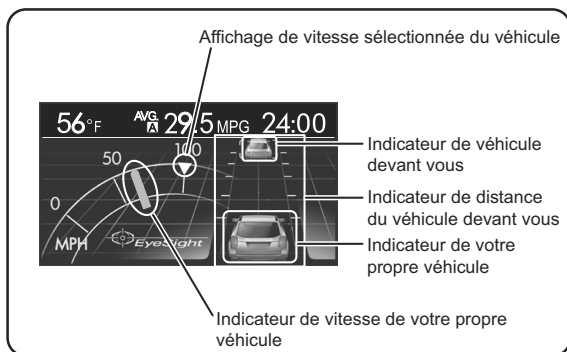
Lorsque ces fonctions sont inactives, le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'allume sur le tableau de bord.

Pour activer les fonctions d'alerte de sortie de voie et d'alerte de dérive sur la voie, exercez à nouveau une pression longue sur cette touche. Le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'éteint.

⇒ Reportez-vous à la page 61.



■ Affichage multifonctions (modèles non-américains)



S02071

● Indicateur de vitesse de votre propre véhicule

Indique la vitesse de votre propre véhicule avec un indicateur rouge.

● Indicateur de vitesse sélectionnée du véhicule

Indique la vitesse sélectionnée du véhicule.

● Indicateur de votre propre véhicule

Lorsque la pédale de frein est enfoncée ou que la fonction de commande des freins est active, le témoin des freins sur l'indicateur s'allume en rouge.

● Indicateur de véhicule devant vous

Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est activé, cet indicateur s'affiche lorsqu'un véhicule est détecté devant vous.

● Indicateur de distance du véhicule devant vous

Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est activé, la distance jusqu'au véhicule devant vous s'affiche lorsque vous suivez ce dernier.

Système de freinage avant collision

En cas de risque de collision avec un obstacle situé devant le véhicule, le système EyeSight empêche la collision ou réduit sa gravité en avertissant le conducteur. Si le conducteur ne réagit toujours pas pour éviter la collision, le freinage peut intervenir automatiquement juste avant la collision afin d'empêcher l'accident ou, à défaut, de réduire ses conséquences. Si le conducteur réagit pour éviter la collision, l'assistance au freinage avant collision se met en marche pour aider le conducteur à empêcher la collision.

Ce système peut se révéler efficace non seulement pour les collisions avec un objet situé devant le véhicule mais aussi avec les collisions latérales avant. Cette fonction peut être activée lorsque le levier sélecteur se trouve sur l'une des positions **[D]**, **[M]** ou **[N]**.



- N'utilisez jamais le système de freinage avant collision et l'assistance au freinage avant collision pour arrêter votre véhicule ou éviter une collision dans des conditions ordinaires. Ces fonctions ne peuvent pas empêcher les collisions dans toutes les conditions. Si le conducteur se fie exclusivement au système de freinage avant collision pour assurer le freinage, des collisions peuvent se produire.
- Lorsqu'un avertissement intervient, freinez et/ou prenez toute autre mesure nécessaire en demeurant attentif à l'avant du véhicule et aux alentours.
- Le système de freinage avant collision EyeSight est essentiellement conçu pour empêcher les collisions avec l'arrière d'autres véhicules lorsque cela est possible, et pour minimiser les dommages corporels et matériels en cas de collision. En plus des voitures et camions, les deux roues et les piétons peuvent également être considérés comme des obstacles. La détection peut cependant être impossible dans certains cas². Par exemple, lorsqu'un véhicule est vu de côté, les véhicules circulant ou approchant en sens inverse, les petits animaux ou enfants, ou les murs et portes ne seront probablement pas détectés.
- Le système de freinage avant collision intervient lorsqu'il détermine que la collision est inévitable, et est conçu de telle sorte à commander un freinage puisant immédiatement avant la collision. Le résultat de cette action varie selon les cas². En conséquence, cette fonction ne se comporte pas toujours de la même façon.
- Lorsque le système de freinage avant collision intervient, son action continue même si la pédale d'accélérateur est partiellement enfoncée. Toutefois, cette action sera annulée si la pédale d'accélérateur est enfoncée jusqu'en bout de course.
- Si le conducteur enfonce la pédale de frein ou tourne le volant, le système est susceptible de déterminer qu'il s'agit d'une manœuvre d'évitement, auquel cas la commande de freinage automatique peut ne pas intervenir afin de laisser tout le contrôle du véhicule au conducteur.
- Il peut être impossible d'empêcher la collision lorsque la différence de vitesse avec l'obstacle situé devant est supérieure ou égale au chiffre suivant^{*1}. Même avec une différence de vitesse inférieure ou égale au chiffre suivant^{*1}, cette fonction peut être incapable de stopper le véhicule, ou peut ne pas s'activer dans certains cas tels que la traversée d'un autre véhicule juste devant le vôtre ainsi que dans d'autres situations tributaires de la visibilité, des conditions de la route ou d'autres facteurs². Selon la situation vis-à-vis des conditions² présentées ci-dessous, l'assistance au freinage avant collision est également susceptible de ne pas intervenir.

*1: Pour les véhicules: environ 50 km/h (30 MPH),
Pour les piétons: environ 35 km/h (20 MPH)

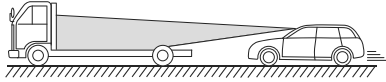
Suite à la page suivante →

⇒ Suite de la page précédente

*2: Conditions

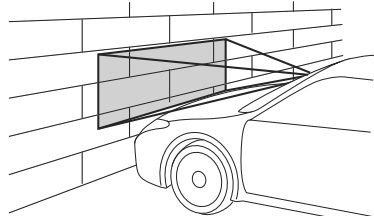
- Distance avec l'obstacle situé devant vous, différence de vitesse, éloignement, dérive latérale (marge)
 - Conditions d'utilisation du véhicule (charge, nombre de passagers, etc.)
 - Conditions de circulation (déclivités, mauvaise adhérence, forme, irrégularités, etc.)
 - Lorsque la visibilité à l'avant est mauvaise (pluie, neige, brouillard ou fumée, etc.)
 - Lorsque l'objet détecté n'est pas un véhicule, un deux roues ou un piéton
 - Animal (chien, chevreuil, etc.)
 - Glissière de sécurité, poteau téléphonique, arbre, clôture ou mur, etc.
 - Dans certains cas, selon l'éclairage alentour, les mouvements relatifs, l'aspect ou l'angle de l'objet, le système peut être incapable de détecter des obstacles tels que les deux roues et les piétons.
 - Lorsque le système détermine que l'action du conducteur (basée sur le fonctionnement de la pédale d'accélérateur, le freinage, l'angle du volant, etc.) constitue une manœuvre d'évitement
 - État d'entretien du véhicule (systèmes des freins, usure des pneus, pression de gonflage, utilisation de la roue de secours de type provisoire, etc.)
 - Lorsque vous tractez une remorque ou un autre véhicule, etc.
 - Lorsque les freins sont froids en raison de la basse température ambiante ou juste après le démarrage du moteur.
 - Lorsque les freins sont surchauffés en descente (la puissance de freinage est réduite)
 - Lorsque vous conduisez sous la pluie ou après le nettoyage du véhicule (les freins sont mouillés et la puissance de freinage est réduite)
 - Conditions de détection des caméras stéréo
- Dans les cas suivants, cette fonction est particulièrement susceptible de ne pas intervenir ou de se révéler incapable de stopper le véhicule.
- Mauvais temps (par exemple forte pluie, vent violent ou brouillard dense)
 - Lorsque la visibilité est gênée par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou lorsque le véhicule situé devant ou ceux roulant en sens inverse provoquent des projections d'eau, de neige, de saleté, de poussière ou d'autres substances sur le pare-brise
 - Lorsque vous conduisez de nuit ou dans un tunnel, phares éteints
 - Lorsque vous conduisez de nuit ou dans un tunnel, derrière un véhicule roulant avec ses feux arrière éteints
 - Lorsque vous approchez d'un deux roues ou d'un piéton la nuit
 - Lorsque l'éclairage ambiant est faible en soirée ou au petit matin
 - Lorsqu'un véhicule, un deux roues ou un piéton se trouve hors du faisceau des phares
 - Lorsque vous êtes ébloui par une forte lumière venant de l'avant (par exemple, soleil au petit matin, soleil couchant ou faisceaux de phares, etc.)
 - Lorsque de la neige, du givre, de la saleté ou de la poussière se trouve sur le pare-brise, ou lorsque le pare-brise est embué
 - Lorsque du liquide a été mal essuyé sur le pare-brise pendant ou après l'utilisation du lave-glace
 - Lorsqu'une détection est rendue impossible par la présence de gouttes d'eau de pluie ou de lave-glace, ou de balais d'essuie-glace, masquant le champ de vision des caméras.
 - Lorsque le champ de vision couvert par les caméras stéréo est masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule)

- Lorsque la partie arrière du véhicule situé devant est basse, de petite taille ou de forme irrégulière (le système peut considérer une autre partie du véhicule comme son arrière et calculer son propre fonctionnement à partir de cette donnée)



S02133

- Lorsque le véhicule situé devant est un camion-plateau ou une remorque vide ou sans panneaux arrière et/ou latéraux
- Dans le cas de véhicules dont le chargement dépasse de l'arrière
- Dans le cas de véhicules à forme spéciale (camion de transport de véhicules, side-car, etc.)
- Lorsque le véhicule est de petite taille, etc.
- Lorsqu'un mur, etc., se trouve devant un véhicule à l'arrêt
- Lorsqu'un autre objet se trouve près du véhicule
- Lorsque le côté d'un véhicule, etc., vous fait face.
- Dans le cas d'un véhicule roulant en marche arrière ou roulant en sens inverse, etc.
- Lorsqu'un obstacle est plus petit que la limite inférieure de détection des caméras stéréo
 - En présence d'enfants ou d'animaux de petite taille, etc.
 - En présence de piétons assis ou allongés
- Lorsque l'objet détecté est une clôture ou un mur, etc., présentant un motif uniforme (rayures ou briques, etc.)
- Lorsque vous vous trouvez face à un mur ou une porte en verre, ou à un miroir
- Lorsque le véhicule situé devant effectue une brusque embardée, accélère ou ralentit.
- Lorsqu'un véhicule, un deux roues ou un piéton traverse subitement par le côté ou apparaît soudainement devant vous.
- Lorsque vous changez soudainement de voie, plaçant votre véhicule juste derrière un obstacle
- Lorsqu'un véhicule, un deux roues ou un piéton est proche du pare-chocs de votre véhicule
- Lorsqu'il y a une différence de vitesse de 5 km/h (4 MPH) ou moins entre votre véhicule et un obstacle (le freinage intervenant en fonction de la forme et la taille de l'objet, lorsque l'obstacle est très proche, ce dernier peut, dans certains cas, être hors du champ de vision couvert par les caméras.)



S00653

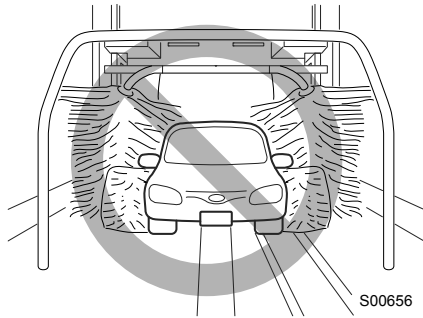
Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

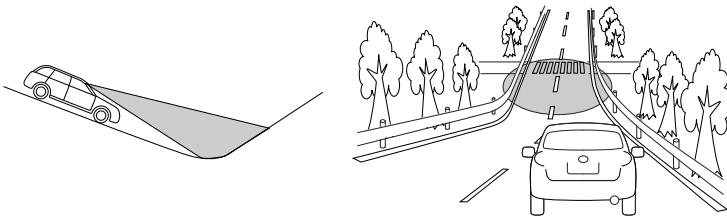
- Lorsque vous conduisez dans des virages serrés, sur des montées ou descentes prononcées
 - Lorsque vous conduisez sur une route cahoteuse ou sans revêtement
 - Lors de changements de luminosité, tel qu'à l'entrée ou la sortie d'un tunnel
 - Ne testez pas le système de freinage avant collision tout seul. Il risque de fonctionner de manière incorrecte et de provoquer un accident.
 - Dans les cas présentés ci-dessous, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. Lorsque l'une de ces situations se présente, désactivez le système de freinage avant collision.
 - La pression des pneus n'est pas conforme.*1
 - La roue de secours de type provisoire est installée.*1
 - Des pneus usés inégalement, ou dont le type d'usure est inégal sont installés.*1
 - Des pneus de mauvaise taille sont installés.*1
 - Les pneus crevés ont été réparés temporairement avec un kit de réparation de pneu.
 - La suspension a été modifiée (y compris une suspension SUBARU d'origine qui a été modifiée).
 - Un objet dérangeant la vision des caméras stéréo est installé sur le véhicule.
 - Les phares sont sales ou recouverts de neige et de glace ou de saleté. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
 - Les axes optiques sont incorrectement alignés. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
 - Les feux, y compris les phares et les phares antibrouillard, ont été modifiés.
 - Le fonctionnement du véhicule a été compromis suite à un accident ou un dysfonctionnement.
 - Le témoin avertisseur du système des freins est allumé en rouge.
 - Une charge lourde se trouve sur ou dans le véhicule.
 - Le nombre maximum de passagers est dépassé.
 - Il y a un problème avec les instruments de bord: témoins qui ne s'allument pas, bips qui ne retentissent pas, affichage différent de la normale, etc.*2
- *1: Les roues et pneus assurent des fonctions primordiales. Assurez-vous d'utiliser des roues et pneus convenant à votre véhicule. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.
- *2: Pour de plus amples détails relatifs aux instruments de bord, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.


ATTENTION

- Si l'une des situations suivantes se présente, désactivez le système de freinage avant collision. Dans le cas contraire, le système de freinage avant collision pourrait s'activer de façon intempestive.
 - Lorsque le véhicule est remorqué
 - Lorsque le véhicule est chargé sur un plateau
 - Lors de l'utilisation d'un dynamomètre, de rouleaux ou d'un équipement similaire
 - Lorsqu'un mécanicien lève le véhicule, démarre le moteur et fait tourner les roues librement
 - Lorsque vous passez à hauteur de bannières accrochées, de drapeaux ou de branches, ou lorsqu'une végétation touffue/élevée effleure le véhicule
 - Lorsque vous utilisez un poste de lavage



- Dans les situations suivantes, le système de freinage avant collision est susceptible d'intervenir. Efforcez-vous donc de conduire prudemment.
 - Lorsque vous passez un portail automatique (ouverture et fermeture)
 - Lorsque vous roulez près du véhicule situé devant
 - Lorsque vous roulez sur une route présentant de fréquents changements d'angle de pente

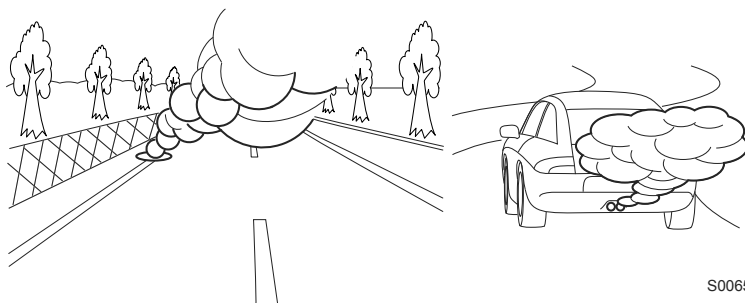


- Lorsque la visibilité est réduite par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou lorsque le véhicule situé devant ou ceux roulant en sens inverse provoquent des projections d'eau, de neige, de saleté ou d'autres substances, ce qui gêne la visibilité
- Lorsque vous passez au-travers de nuages de vapeur ou de fumée, etc.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

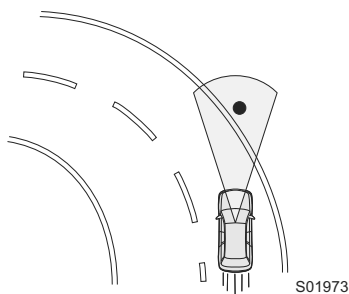
- Lorsque les gaz d'échappement émis par le véhicule situé devant sont visibles même par temps froid, etc.



- Lorsqu'un obstacle se trouve dans un virage ou à une intersection
- Lorsque vous passez à proximité d'un véhicule ou d'un objet
- Lorsque vous vous arrêtez très près d'un mur ou d'un véhicule situé devant

- Si un chargement ou des accessoires dépassent du bord du pare-chocs avant, la longueur du véhicule augmente et le système risque de ne pas pouvoir empêcher une collision.

- Si le conducteur appuie sur la pédale de frein pendant le freinage automatique, la pédale peut sembler rigide; ce comportement est normal. Il suffit d'enfoncer davantage la pédale de frein pour augmenter le freinage.



REMARQUE

Le freinage automatique peut produire des bruits inhabituels. Ces bruits, causés par la commande de freinage, sont normaux.

■ Détection de piétons

Le système EyeSight peut également détecter les piétons. Leur détection repose sur leur taille, leur forme et leurs mouvements. Le système détecte un piéton lorsque le contour de la tête et des épaules est clair.



S00693



La fonction de freinage avant collision du système EyeSight considère également les piétons en tant qu'obstacles. Toutefois, dans certains cas, le système peut être incapable de détecter un piéton. Les situations suivantes sont autant de cas dans lesquels le système est particulièrement susceptible de ne pas détecter les piétons.

- Lorsque des piétons marchent en groupe
- Lorsqu'un piéton se tient près d'un mur ou d'un autre obstacle
- Lorsqu'un piéton porte un parapluie
- Lorsqu'un piéton porte des vêtements d'une couleur se fondant dans l'environnement
- Lorsqu'un piéton porte un objet volumineux
- Lorsqu'un piéton est penché, accroupi ou allongé
- Lorsqu'un piéton se tient dans un emplacement sombre
- Lorsqu'un piéton traverse ou apparaît subitement devant vous par le côté ou par devant

Fonctionnement du système de freinage avant collision

Lorsqu'un obstacle est présent à l'avant durant la conduite, le système agit comme suit afin d'avertir le conducteur, d'activer la commande de freinage et d'allumer les feux stop.

Alerte de distance de sécurité:

Lorsque le système établit qu'il y a un risque de collision, un avertisseur sonore émet des bips courts répétés et les indicateurs de l'affichage multi-informations s'allument afin d'alerter le conducteur.

L'alerte de distance de sécurité intervient lorsque le régulateur de vitesse adaptatif n'est pas en service.

L'alerte cesse lorsque le conducteur ralentit en enfonçant la pédale de frein et réussit à rétablir une distance de sécurité convenable.

Freinage primaire et alerte:

Lorsque le système établit qu'il y a un fort risque de collision avec un obstacle situé devant, un avertisseur sonore émet des bips courts répétés, les indicateurs de l'affichage multi-informations s'allument afin d'alerter le conducteur, la commande de freinage est activée et la puissance délivrée par le moteur, dans certains cas, est également contrôlée. Si le système détermine que la manœuvre d'évitement (freinage, direction, etc.) entreprise par le conducteur a réduit le risque d'accident, le freinage est annulé.

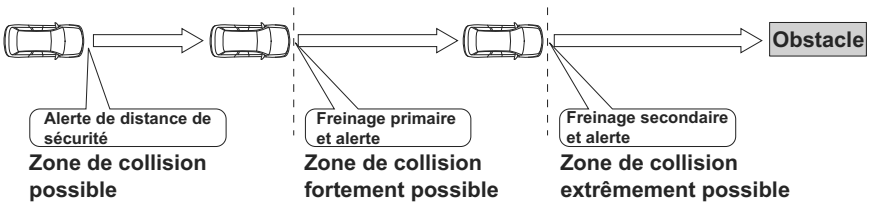
Freinage secondaire et alerte:

Si le système détermine ensuite que le risque de collision est extrêmement élevé, l'avertisseur sonore passe à une tonalité continue et la puissance de la commande de freinage est augmentée. Si, en dépit des manœuvres d'évitement du conducteur, le système considère toujours que la collision est inévitable, le freinage et le contrôle de la puissance délivrée par le moteur continuent.

Même après l'arrêt du véhicule, appuyez sur la pédale de frein.

Redémarrage du véhicule:

Après l'arrêt complet du véhicule par le système de freinage automatique, les freins seront légèrement desserrés 2 secondes après l'arrêt du véhicule. Après avoir émis une courte tonalité "bip, bip, ding", le véhicule se met lentement en mouvement. Pour arrêter complètement le véhicule, appuyez sur la pédale de frein après l'arrêt du véhicule.



Système en marche	Force du freinage automatique	Indication sur l'affichage multi-informations	Type d'avertisseur sonore
Alerte de distance de sécurité	Aucune commande de freinage		Bips courts répétés
Freinage primaire	Modérée		Bips courts répétés
Freinage secondaire	Forte		Bip continu

S01330



REMARQUE

- Après l'arrêt du véhicule via le freinage secondaire, désactivez la commande de freinage en procédant comme suit.
 - Appuyez sur la pédale de frein.
 - Appuyez sur la pédale d'accélérateur (sauf lorsque le levier sélecteur est sur la position **[N]**).
 - Lorsque le levier sélecteur est sur la position **[P]**
- Après l'arrêt du véhicule via le freinage secondaire, dans les cas suivants, serrez le frein de stationnement et désactivez la commande de freinage.
 - Lorsqu'une portière (autre que le hayon/couvercle de coffre) a été ouverte
 - Lorsque le système EyeSight est en arrêt momentané
 - Lorsqu'il y a un dysfonctionnement dans le système EyeSight

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Ni le freinage primaire, ni le freinage secondaire ne fonctionnent dans les cas suivants.
 - Lorsque la vitesse du véhicule est d'environ 1 km/h (1 MPH) ou moins (Lorsque le levier sélecteur est sur la position **N**) et que la vitesse de votre véhicule est d'environ 4 km/h (2 MPH) ou moins) ou de 160 km/h (100 MPH) ou plus
 - Lorsque le Contrôle de Dynamique du Véhicule est actif
- Si le véhicule détecte les feux stop du véhicule situé devant, votre véhicule commence à ralentir plus tôt que s'il ne les détecte pas.
- Le freinage primaire est appliqué plus longtemps dans certains cas. L'une des raisons à cela est la grande différence de vitesse avec un obstacle situé devant. Dans ces cas, un contrôle de freinage plus fort ou moins fort peut être activé.

Fonctionnement de l'assistance au freinage avant collision

Lorsque le système de freinage avant collision est activé (lorsque le système a établi un risque élevé de collision avec un obstacle situé devant), si le conducteur enfonce la pédale de frein, le système interprète cette action comme un freinage d'urgence et active automatiquement l'assistance au freinage.



ATTENTION

L'assistance au freinage avant collision n'intervient pas si le conducteur enfonce la pédale de frein alors que l'alerte de distance de sécurité est active. (Le ralentissement du véhicule est commandé par la force exercée par le conducteur sur la pédale de frein.)

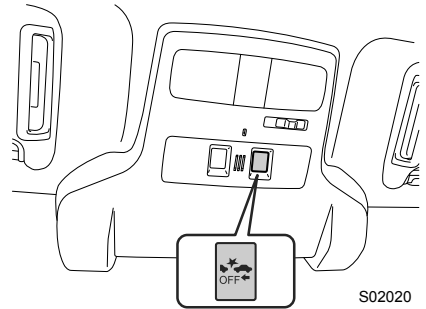


REMARQUE

- La fonction d'assistance au freinage avant collision ne fonctionne pas lorsque la vitesse du véhicule est d'environ 10 km/h (7 MPH) ou moins ou de 160 km/h (100 MPH) ou plus.
- Pour de plus amples informations relatives à la fonction d'assistance au freinage, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

Désactivation du système de freinage avant collision

Une pression d'environ 2 secondes (ou plus) sur la commande de désactivation du système de freinage avant collision désactive ce système (y compris l'assistance au freinage avant collision). Lorsqu'un bip court retentit, cette commande est désactivée et le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision s'allume sur le tableau de bord. Pour réactiver cette commande, appuyez à nouveau pendant au moins 2 secondes sur la commande de désactivation du système de freinage avant collision. Lorsque cette commande est activée, le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision s'éteint.



S02020



REMARQUE

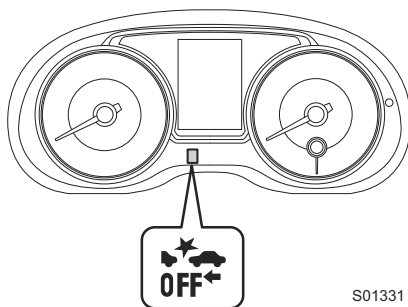
- La désactivation du système de freinage avant collision est accompagnée par celle de la fonction de gestion de l'accélérateur avant collision.
- Même lorsque le système de freinage avant collision est désactivé, si le contacteur d'allumage est éteint puis le moteur redémarré, le système de freinage avant collision se réactivera. Par défaut, ce système est placé sur "ON" à chaque démarrage du moteur.

■ Témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision

Ce témoin indicateur s'allume lorsque le contacteur d'allumage est placé sur la position ON, et reste allumé pendant environ 7 secondes après le démarrage du moteur. Il s'allume lorsque le système de freinage avant collision est désactivé.

Le témoin s'allume également dans les cas suivants.

- Lorsque le système EyeSight est défaillant
⇒ Reportez-vous à la page 79.
- Lorsque le système EyeSight est en arrêt momentané
⇒ Reportez-vous à la page 80.



REMARQUE

Lorsque le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision est allumé, le système de freinage avant collision (y compris la fonction d'assistance au freinage avant collision) ne fonctionne pas.

Régulateur de vitesse adaptatif

Le régulateur de vitesse adaptatif est un système d'assistance à la conduite conçu pour améliorer le confort de conduite sur autoroutes, voies rapides et autoroutes internationales. Le véhicule situé devant sur la même voie de circulation est détecté par des caméras stéréo afin d'être surveillé (jusqu'à occurrence d'une vitesse maximale sélectionnée) et une distance de sécurité correspondant à la vitesse du véhicule situé devant est maintenue automatiquement. Lorsque le véhicule devant vous est arrêté, le système arrête votre véhicule en sollicitant le circuit de freinage. Le système peut contrôler le véhicule à une vitesse allant approximativement de 0 à 145 km/h (90 MPH). Veuillez faire attention à ne pas dépasser les limites de vitesse autorisées.

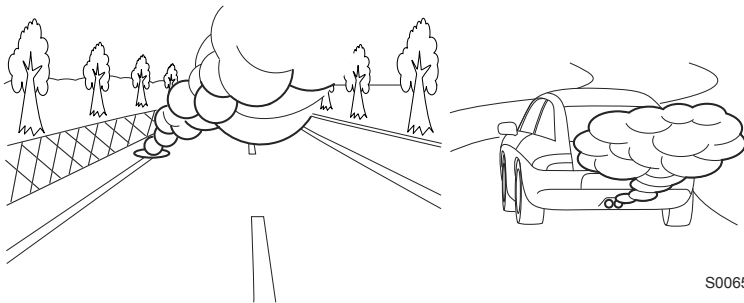


- Ce système ne constitue pas une fonction de conduite automatique prenant en charge les différentes conditions de circulation.
 - Ne vous fiez pas excessivement au régulateur de vitesse adaptatif. Ce système n'est pas conçu pour pallier à un manque d'attention du conducteur quant à la situation générale, ni pour compenser une mauvaise visibilité. Il n'est pas conçu pour empêcher les collisions avec l'arrière d'un autre véhicule. Efforcez-vous de toujours conduire prudemment sur la route. Conservez toujours une bonne distance de sécurité avec le véhicule situé devant, soyez attentif aux alentours et aux conditions de conduite et, le cas échéant, freinez et prenez toute autre mesure nécessaire.
 - Réglez la vitesse sélectionnée du véhicule dans une plage correspondant aux conditions de circulation et à votre environnement.
 - Chaque jour, avant d'activer le système, procédez à un contrôle afin de vérifier qu'il n'y a pas de dysfonctionnement au niveau des pneus et des freins.
⇒ Reportez-vous au "livret de garantie et d'entretien" fourni séparément.
 - Dans les cas présentés ci-dessous, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif dans les cas suivants.
 - La pression des pneus n'est pas conforme.*1
 - La roue de secours de type provisoire est installée.*1
 - Des pneus usés inégalement, ou dont le type d'usure est inégal sont installés.
 - Des pneus de mauvaise taille sont installés.*1
 - Les pneus crevés ont été réparés temporairement avec un kit de réparation de pneu.
 - La suspension a été modifiée (y compris une suspension SUBARU d'origine qui a été modifiée).
 - Un objet déranger la vision des caméras stéréo est installé sur le véhicule.
 - Les phares sont sales ou recouverts de neige et de glace ou de saleté. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
 - Les axes optiques sont incorrectement alignés. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
 - Les feux, y compris les phares et les phares antibrouillard, ont été modifiés.
 - Le fonctionnement du véhicule a été compromis suite à un accident ou un dysfonctionnement.
 - Le témoin avertisseur du système des freins est allumé en rouge.
 - Une charge lourde se trouve sur ou dans le véhicule.
 - Le nombre maximum de passagers est dépassé.
 - Il y a un problème avec les instruments de bord: témoins qui ne s'allument pas, bips qui ne retentissent pas, affichage différent de la normale, etc.*2
- *1: Les roues et pneus assurent des fonctions primordiales. Assurez-vous d'utiliser des roues et pneus convenant à votre véhicule. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.
- *2: Pour de plus amples détails relatifs aux instruments de bord, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.


Suite à la page suivante ⇒

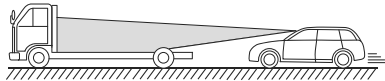
⇒ Suite de la page précédente

- Le régulateur de vitesse adaptatif est conçu pour être utilisé sur les autoroutes, voies rapides, routes à péage, autoroutes internationales et autres routes à accès limité. Il n'est pas conçu pour être utilisé en circulation urbaine. Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif dans les cas suivants. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.
 - Routes ordinaires (autres que celles mentionnées ci-dessus)
En fonction de l'environnement de conduite (complexité de la route et autres facteurs), il se peut que le comportement du système ne convienne pas aux conditions de circulation, entraînant ainsi un risque d'accident.
 - Routes sinueuses ou marquées par des virages prononcés
 - Routes verglacées, couvertes de neige ou autres surfaces glissantes
Les roues risquent de patiner et d'entraîner une perte de contrôle du véhicule.
 - Conditions de circulation imposant de fréquentes accélérations et décélérations, rendant le maintien de la distance de sécurité difficile
Le comportement du système risque de ne pas convenir aux conditions de circulation.
 - Descentes prononcées
La vitesse sélectionnée du véhicule pourrait être dépassée.
 - Descente prononcée et longue
Les freins risquent de surchauffer.
 - Routes et ponts autoroutiers comportant des déclivités prononcées
Le système risque de perdre la trace du véhicule situé devant ou de détecter la chaussée à la place, rendant une maîtrise correcte du véhicule impossible.
 - Aux abords d'un virage serré vous menant à un échangeur routier ou un embranchement, une aire de repos, une aire de stationnement, un poste de péage ou toute autre infrastructure
La détection du véhicule situé devant risque d'être impossible.
 - Lors de changements de luminosité, tel qu'à l'entrée ou la sortie d'un tunnel
 - Lorsque la visibilité est gênée par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou lorsque le véhicule situé devant ou ceux roulant en sens inverse provoquent des projections d'eau, de neige, de saleté ou de poussière, ce qui gêne la visibilité
Le système peut perdre la trace du véhicule situé devant ou de l'eau, ou d'autres substances peuvent provoquer une fausse détection, rendant ainsi une maîtrise correcte du véhicule impossible.



- Lorsque de la neige, du givre, de la saleté ou de la poussière se trouve sur le pare-brise, ou lorsque le pare-brise est embué

- Lorsque des gouttes d'eau de pluie ou du lave-glace, ou de la saleté n'ont pas été bien essuyées du pare-brise
La détection du véhicule situé devant risque d'être impossible, rendant ainsi une maîtrise correcte du véhicule impossible.
- Lorsque le champ de vision couvert par les caméras stéréo est masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule)
- Les caméras stéréo risquent d'avoir des difficultés à garantir la détection des objets ou conditions suivant(e)s. Freinez et prenez toute autre mesure nécessaire.
 - Véhicules circulant à des vitesses très différentes (véhicules roulant lentement, étant à l'arrêt ou circulant en sens inverse, etc.)
 - Véhicules traversant votre voie de circulation
 - Deux roues, piétons et animaux, etc.
 - Lorsque l'éclairage est faible en soirée ou au petit matin
 - Lorsque vous conduisez de nuit ou dans un tunnel, phares éteints
 - Lorsque vous conduisez de nuit ou dans un tunnel, derrière un véhicule roulant avec ses feux arrière éteints
 - Lorsque vous êtes ébloui par une forte lumière venant de l'avant (soleil ou faisceaux des feux de route, etc.)
 - Véhicules situés devant à arrière bas, de petite taille ou de forme irrégulière (le système risque de détecter une autre partie du véhicule et de déterminer son comportement en fonction de cette donnée)
 - Camion-plateau ou remorque sans charge oscillant sous la pression du vent
 - Véhicules dont le chargement dépasse de l'arrière
 - Véhicules à forme spéciale (camion de transport de véhicules, side-car, etc.)
 - Véhicules bas
 - Objets proches du pare-chocs de votre véhicule
- Lorsque vous ne souhaitez pas utiliser le régulateur de vitesse adaptatif, assurez-vous de désactiver la touche  (régulateur de vitesse). Si cette touche reste activée, le régulateur de vitesse risque d'être activé par erreur, entraînant un risque d'accident.
- Avant d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif, pensez à totalement vérifier la sécurité des passagers et à observer la zone autour du véhicule. Ne commandez jamais le régulateur de vitesse depuis l'extérieur du véhicule.



S02133

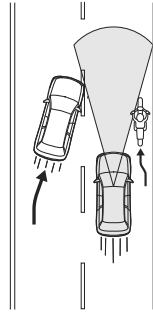
Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

Détection du véhicule situé devant par les caméras stéréo EyeSight

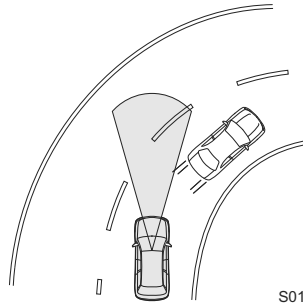
- Dans les conditions de circulation ou de votre véhicule ci-dessous, la détection du véhicule situé devant risque d'être impossible. Les véhicules des voies de circulation adjacentes ou les objets présents sur le bord de la route sont susceptibles d'être indûment détectés. Dans de telles conditions, abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif. Si le régulateur de vitesse est en service, freinez et prenez toutes les autres mesures nécessaires.

- Lorsque la détection commence depuis une faible distance de sécurité, par exemple lorsque le véhicule situé devant a traversé votre voie de circulation



S01975

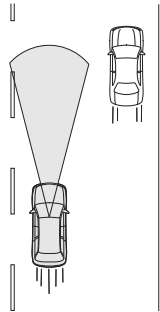
- Lorsque vous conduisez sur des routes sinueuses, en début ou fin de virage et sur des routes à virages successifs (Dans ces conditions, le système a du mal à détecter les véhicules qui sortent de la zone de détection.)



S01976

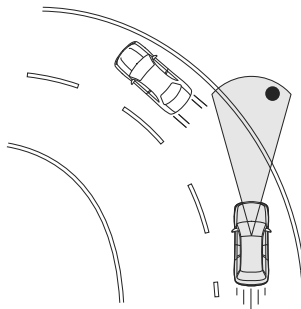
- Lorsque vous conduisez sur des rampes d'accès et de sortie des voies rapides, autoroutes et autres routes d'accès limité (le régulateur de vitesse adaptatif EyeSight n'est pas conçu pour ce genre d'infrastructure routière.)
- Lorsque vous conduisez en centre-ville ou en banlieue (le régulateur de vitesse adaptatif n'est pas conçu pour ce genre d'infrastructure routière. Le régulateur de vitesse adaptatif ne doit être utilisé que sur les autoroutes à accès limité.)

- Lorsque le véhicule situé devant est axialement décalé par rapport au vôtre



S01977

- Lorsqu'un obstacle se trouve sur le bord de la route
- Lorsqu'il y a une grande différence de vitesse relative par rapport au véhicule situé devant
- Lorsqu'un véhicule traverse votre voie de circulation devant vous
- Lorsque la distance entre les véhicules est très courte
- Lorsque votre véhicule dérive à l'intérieur de la voie



S01978

- Lorsque vous conduisez sur une route cahoteuse ou sans revêtement
- Lorsque vous conduisez sur une route aux voies extrêmement étroites tel que lors de restrictions de trafic ou dans des zones de construction
- Lorsque la conduite classique est compromise suite à un accident ou un dysfonctionnement
- Lorsqu'une forte charge se trouve sur le plateau, sur la banquette arrière ou dans le coffre de votre véhicule
- Les capacités du régulateur de vitesse adaptatif ne sont pas sans limites. Même lorsque le véhicule situé devant est détecté, le système risque de ne pas pouvoir ralentir à temps lorsque la différence de vitesse entre les véhicules est grande ou lorsque le véhicule situé devant ralentit brusquement. Freinez et ralentissez si nécessaire.
- Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif si l'avertisseur sonore intervient fréquemment.
- Même lorsque la distance de sécurité est courte, l'alerte "Freinez davantage" risque de ne pas intervenir dans les cas suivants.
 - Lorsque la différence de vitesse relative avec le véhicule situé devant est faible (les deux véhicules roulent presque à la même vitesse)
 - Lorsque le véhicule situé devant est plus rapide que le vôtre (la distance de sécurité augmente graduellement)
 - Lorsqu'un autre véhicule traverse la voie de circulation très près du vôtre
 - Lorsque le véhicule situé devant ralentit brusquement
 - Lorsque de nombreuses déclivités se succèdent



ATTENTION



- Après son activation, le régulateur de vitesse adaptatif assure un contrôle continu en fonction du comportement du véhicule situé devant. La fonction d'arrêt total s'active lorsque votre véhicule s'arrête à la suite du véhicule situé devant. Toutefois, le système risque de ne pas arrêter votre véhicule si les caméras stéréo EyeSight ont perdu la trace du véhicule situé devant. Freinez de manière à maintenir une bonne distance de sécurité, si nécessaire. Soyez conscient que le système EyeSight a du mal à détecter les objets ou véhicules se déplaçant à une vitesse relative par rapport à celle de votre véhicule. Par conséquent, pensez à solliciter la pédale de frein si le système EyeSight perd la détection au moment où vous approchez d'une file de véhicules à l'arrêt.
- Depuis le mode d'arrêt total, le véhicule ne peut pas redémarrer sans intervention du conducteur.
- Dans les cas suivants, le freinage risque d'être insuffisant. Freinez et ralentissez si nécessaire.
 - Conditions d'utilisation du véhicule (charge, nombre de passagers, etc.)
 - Conditions de circulation (déclivités, mauvaise adhérence, forme, irrégularités, etc.)
 - État d'entretien du véhicule (systèmes des freins, usure des pneus, pression de gonflage, utilisation de la roue de secours de type provisoire, etc.)
 - Lorsque les freins sont froids. (Par exemple, juste après le démarrage du moteur ou par temps froid.)
 - Pendant une courte période durant la conduite, entre le démarrage et le moment auquel le moteur atteint sa température de fonctionnement
 - Lorsque les freins sont surchauffés en descente (la puissance de freinage peut diminuer)
 - Lorsque vous conduisez sous la pluie ou après le nettoyage du véhicule (les freins peuvent devenir mouillés et la puissance de freinage diminuer)
 - Lorsque vous tractez une remorque ou un autre véhicule, etc.

Utilisation du régulateur de vitesse adaptatif

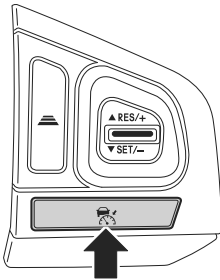
Le régulateur de vitesse adaptatif est disponible lorsque le moteur est allumé.

■ Mise en service du régulateur de vitesse adaptatif

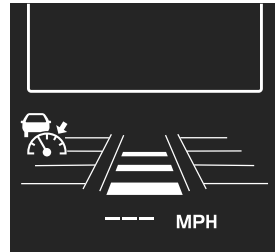
(1) Mise du régulateur de vitesse adaptatif en mode d'attente

Appuyez sur la touche  (régulateur de vitesse). À cet instant, "" (régulateur de vitesse adaptatif), l'indicateur de votre véhicule ainsi que le "réglage de distance de sécurité" apparaissent sur la zone d'affichage EyeSight dans l'affichage multi-informations.

L'affichage de la vitesse sélectionnée du véhicule affiche la mention " - MPH".



S02022



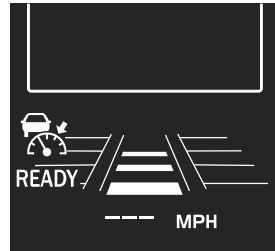
S01333

Une pression supplémentaire fait disparaître l'affichage EyeSight. De plus, cet affichage s'éteint automatiquement à l'arrêt du moteur.

Pour régler le mode d'activation:

Le régulateur de vitesse adaptatif peut être réglé lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies et que **READY** s'affiche sur la zone d'affichage EyeSight.

- Toutes les portières (sauf le hayon/coffre) sont fermées.
 - La ceinture de sécurité du conducteur est attachée.
 - Le levier sélecteur est sur la position **D** et la palette de changement de vitesses n'est pas actionnée.
 - La pédale de frein n'est pas enfoncée.
 - Le système EyeSight n'est pas en arrêt momentané.
- ⇒ Reportez-vous à la page 80.
- La route n'est pas très en pente.
 - Le volant n'a pas été tourné de manière significative vers la droite ou la gauche.
 - La vitesse du véhicule est comprise entre 0 km/h (0 MPH) et 145 km/h (90 MPH) environ.
 - Le frein de stationnement est desserré.



S01334

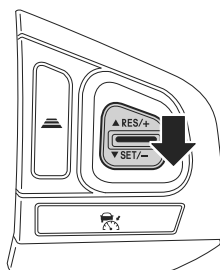
(2) Mise en service du régulateur de vitesse adaptatif

Appuyez sur la touche "SET/-" du groupe RES/SET.

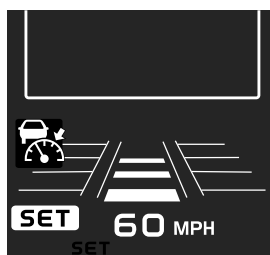
Le régulateur de vitesse adaptatif étant à présent en service, le régulateur de vitesse démarre.

Si aucun véhicule n'est détecté devant, le véhicule roule à la vitesse cible sélectionnée constante.

Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est réglé, la vitesse sélectionnée et **SET** s'affichent sur la zone de l'affichage EyeSight.






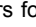
S02023





S02089

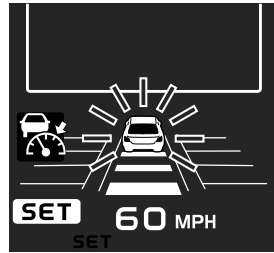


REMARQUE

- La vitesse cible du véhicule peut être réglée entre 40 km/h (25 MPH) et 145 km/h (90 MPH).
- Si le véhicule roule à environ 40 km/h (25 MPH) ou moins lorsque la vitesse est sélectionnée, cette valeur est paramétrée sur 40 km/h (25 MPH).
- Lorsque vous conduisez dans un virage, le véhicule risque de ne pas accélérer, voire de ralentir même si la vitesse sélectionnée est supérieure à la vitesse actuelle du véhicule.
- Si l'indicateur  (régulateur de vitesse adaptatif) ne s'allume pas, même lorsque la touche  (régulateur de vitesse) est enfoncée, le régulateur de vitesse adaptatif ne fonctionnera pas.
- Si l'indicateur  (régulateur de vitesse adaptatif) ne s'allume pas et que cela se produit plusieurs fois, même lorsque la touche  (régulateur de vitesse) est enfoncée, le système peut être défaillant. Contactez un concessionnaire SUBARU et faites inspecter le véhicule.

Lorsque le système détecte un véhicule situé devant, un avertisseur sonore émet un bip court et l'indicateur de véhicule devant vous s'allume.  (blanc) devient vert.

Le système surveille le véhicule de tête situé devant et maintient la distance de sécurité sélectionnée. À ce moment, la vitesse maximum est la vitesse sélectionnée du véhicule. Si le système ne détecte plus de véhicule situé devant, un avertisseur sonore émet un bip court et l'indicateur de véhicule devant vous s'éteint.  (vert) devient blanc.



S02090



REMARQUE

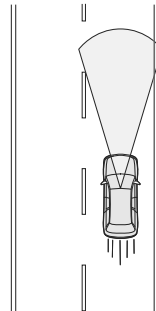
La personnalisation des réglages permet de neutraliser le son (son de détection du véhicule devant vous) accompagnant la détection et la fin de détection du véhicule situé devant lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est en service.

⇒ Reportez-vous à la page 82.

Fonctionnement du régulateur de vitesse adaptatif

- Lorsqu'aucun véhicule n'est détecté devant le vôtre

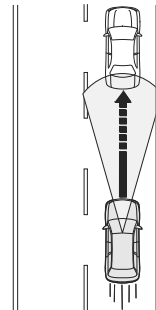
Le véhicule roule à la vitesse cible sélectionnée de manière constante, soit entre 40 km/h (25 MPH) et 145 km/h (90 MPH) environ.



S01979

- Lorsqu'un véhicule est détecté devant le vôtre

Le système surveille le véhicule de tête situé devant et maintient la distance de sécurité paramétrée (trois choix possible), ceci jusqu'à la vitesse sélectionnée du véhicule, comprise entre 40 km/h (25 MPH) et 145 km/h (90 MPH) environ.

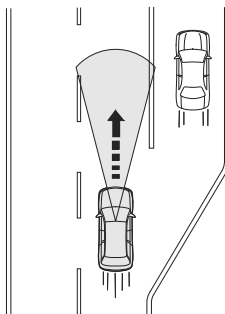


S01980

- Si votre véhicule ne détecte plus le véhicule situé devant

Le véhicule accélère progressivement pour revenir à la vitesse cible sélectionnée, et roulera à cette vitesse constante.

Si un véhicule est détecté devant le vôtre pendant l'accélération à la vitesse cible sélectionnée, la surveillance de véhicule reprend.



S01981



ATTENTION

Si le conducteur appuie sur la pédale de frein pendant le freinage automatique, la pédale peut sembler rigide; toutefois, ce comportement est normal. Il suffit d'enfoncer davantage la pédale de frein pour augmenter le freinage. Une fois relâchée, la pédale de frein revient au repos.



REMARQUE

- Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif commande un freinage, les feux stop s'allument.
- En descente, le régulateur de vitesse adaptatif est susceptible de commander automatiquement le freinage afin de maintenir la vitesse cible sélectionnée du véhicule, ceci même s'il n'y a aucun véhicule devant.
- Le freinage automatique peut produire des bruits inhabituels. Ces bruits sont normaux; ils sont causés par la commande de freinage.
- Pour une rapide accélération momentanée, appuyez sur la pédale d'accélérateur. Après l'accélération, le véhicule revient progressivement à la vitesse cible sélectionnée, affichée sur le tableau de bord.
- Il existe des cas dans lesquels le véhicule situé devant est sorti de la route alors que votre véhicule reste contrôlé par le freinage automatique qui s'est activé en raison du ralentissement du véhicule vous précédant. Dans ces cas, le frein sera automatiquement relâché progressivement. Appuyez sur la pédale d'accélérateur si nécessaire.
- La fonction de suivi du véhicule de tête dispose des caractéristiques suivantes:
 - Si le fonctionnement des feux stop du véhicule de tête est détecté, le ralentissement s'effectue plus rapidement que dans le cas inverse.
 - Si le véhicule se déplace vers la voie rapide à une vitesse supérieure à 60 km/h (37 MPH), le système commence l'accélération jusqu'à la vitesse sélectionnée du véhicule plus rapidement car celle-ci est liée au clignotant.

■ Augmentation de la vitesse cible sélectionnée du véhicule

● Modification via le groupe RES/SET

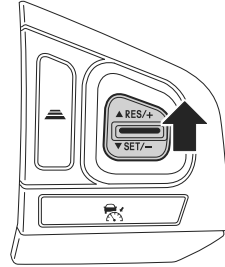
Actionnez le groupe RES/SET des façons suivantes lorsque vous conduisez avec le régulateur de vitesse adaptatif activé.

- Enfoncez brièvement le côté "RES/+".

Chaque pression sur la touche augmente la vitesse cible sélectionnée du véhicule par incréments de 5 km/h (5 MPH).

- Appuyez continuellement sur le côté "RES/+".

Une pression maintenue sur la touche augmente la vitesse cible sélectionnée du véhicule par incréments de 1 km/h (1 MPH).



S02024

Pendant que vous actionnez la touche, la vitesse cible sélectionnée du véhicule change sur l'affichage multi-informations et sur l'affichage multifonctions.

● Modification via la pédale d'accélérateur

Appuyez sur la pédale d'accélérateur pour augmenter la vitesse du véhicule. Une fois la vitesse souhaitée atteinte, appuyez sur la touche SET/- du groupe RES/SET. La nouvelle vitesse cible sélectionnée du véhicule est définie lorsque vous appuyez sur la touche. La nouvelle vitesse sélectionnée du véhicule apparaît sur la zone d'affichage EyeSight.



ATTENTION

- Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est actif, la vitesse actuelle du véhicule est régulée en fonction du véhicule de tête. Ainsi, si vous appuyez sur la touche "RES/+" du groupe RES/SET et que vous réglez sur une vitesse supérieure à celle du véhicule de tête, il n'y aura pas d'accélération et la priorité ira au maintien de la distance de sécurité. Cependant, comme la vitesse cible sélectionnée du véhicule a été modifiée, l'accélération jusqu'à cette nouvelle valeur intervient dès qu'aucun véhicule n'est plus détecté devant (par exemple après un changement de voie de circulation sans véhicule situé devant). Modifiez la vitesse cible sélectionnée du véhicule tout en consultant rapidement la valeur présentée dans l'affichage de la vitesse sélectionnée sur l'affichage EyeSight.
- Lorsque vous maintenez la pédale d'accélérateur enfoncée pendant que le régulateur de vitesse adaptatif est activé, ce dernier ne commande plus de freinage automatique ni d'alertes. Cependant, en cas de risque important de collision avec un obstacle situé devant le véhicule, l'alerte et le freinage peuvent être commandés par le système de freinage avant collision.

■ Diminution de la vitesse cible sélectionnée du véhicule

● Modification via le groupe RES/SET

Actionnez le groupe RES/SET des façons suivantes lorsque vous conduisez avec le régulateur de vitesse adaptatif activé.

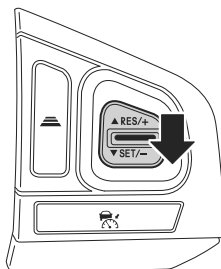
- Enfoncez brièvement le côté "SET/-".

Chaque pression sur la touche diminue la vitesse cible sélectionnée du véhicule par décrets de 5 km/h (5 MPH).

- Appuyez continuellement sur le côté "SET/-".

Une pression maintenue sur la touche diminue la vitesse cible sélectionnée du véhicule par décrets de 1 km/h (1 MPH).

Pendant que vous actionnez la touche, la vitesse cible sélectionnée du véhicule change sur l'affichage multi-informations et sur l'affichage multifonctions.



S02023

● Modification via la pédale de frein

- (1) Appuyez sur la pédale de frein pour diminuer la vitesse du véhicule. (Le régulateur de vitesse adaptatif sera annulé et **SET** sera désactivé.)
- (2) Une fois la vitesse de votre choix atteinte, appuyez sur la touche "SET/-" du groupe RES/SET. La vitesse au moment de la pression sur la touche sera définie comme la nouvelle vitesse du véhicule, et apparaîtra dans la zone d'affichage EyeSight.

■ Accélération momentanée

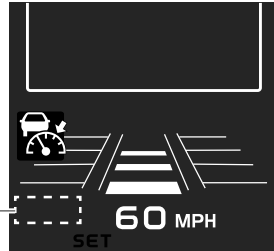
Appuyez sur la pédale d'accélérateur pour accélérer momentanément.

Lorsque la pédale d'accélérateur est relâchée, le véhicule revient à la vitesse sélectionnée.

■ Ralentissement momentané

Appuyez sur la pédale de frein pour ralentir momentanément. Le régulateur de vitesse adaptatif est annulé lorsque vous appuyez sur la pédale de frein. [SET] sera éteint tant que la vitesse cible sélectionnée du véhicule reste affichée sur la zone d'affichage EyeSight. Relâchez la pédale de frein et appuyez sur le côté "RES/+" du groupe RES/SET pour réinitialiser la vitesse cible sélectionnée du véhicule.

[SET] sera éteint.



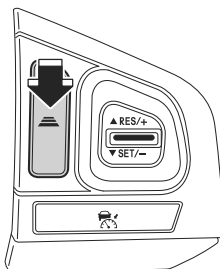
S02091

ATTENTION

D'ordinaire, lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est en marche, les accélérations et ralentissements sont commandés automatiquement, en fonction de la vitesse du véhicule de tête (s'il y en a un). Toutefois, lorsque votre véhicule se rapproche d'un véhicule de tête, par exemple en accélérant pour changer de voie ou pour toute autre raison, et que ce dernier ralentit brusquement, ou si un autre véhicule traverse votre voie, accélérez ou freinez au moyen des pédales d'accélérateur ou de frein de manière à répondre à la situation.

■ Modification de la distance de sécurité en accord avec le véhicule situé devant

Le réglage de la distance de sécurité en accord avec le véhicule situé devant peut être configuré sur 3 niveaux différents.



S02026



REMARQUE

- La distance de sécurité change selon la vitesse du véhicule. Plus le véhicule se déplace vite, plus la distance de sécurité sera grande.

<Guide indicatif des distances de sécurité>

Indicateur de distance de sécurité	Lorsque la vitesse de votre véhicule est de 40 km/h (25 MPH)	Lorsque la vitesse de votre véhicule est de 100 km/h (60 MPH)
	Environ 30 m (100 ft)	Environ 60 m (200 ft)
	Environ 22 m (75 ft)	Environ 45 m (150 ft)
	Environ 15 m (50 ft)	Environ 30 m (100 ft)

- La distance de sécurité programmée précédemment est restaurée lorsque vous activez à nouveau la touche (régulateur de vitesse).

■ Annulation du régulateur de vitesse adaptatif

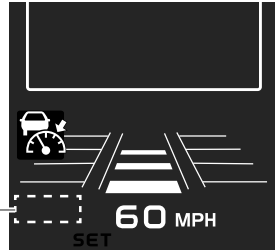
● Annulation commandée par le conducteur

Les deux méthodes suivantes permettent d'annuler le régulateur de vitesse adaptatif.

- Appuyez sur la pédale de frein.

SET sera éteint tant que la vitesse cible sélectionnée du véhicule reste affichée sur la zone d'affichage EyeSight.



SET sera éteint.

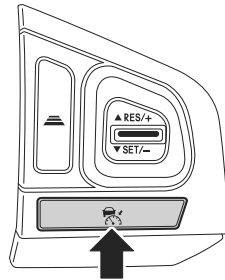


S02091

- Appuyez sur la touche  (régulateur de vitesse).

SET sera éteint tant que la vitesse cible sélectionnée du véhicule reste affichée sur la zone d'affichage EyeSight.

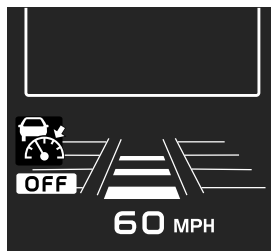
Lorsque vous appuyez à nouveau sur la touche  (régulateur de vitesse),  s'éteint et le régulateur de vitesse adaptatif se désactive.



S02022

● Annulation automatique par le système

Dans les cas suivants, un avertisseur sonore émet un seul bip long et le régulateur de vitesse adaptatif est automatiquement annulé. (OFF s'affiche sur la zone d'affichage EyeSight.)



S02092

• Conditions nécessaires à l'annulation automatique

- La déclivité est très prononcée.
 - L'ABS, le Contrôle de Dynamique du Véhicule ou la fonction de contrôle de traction est activé(e).
 - Le véhicule roule à plus de 160 km/h (100 MPH) environ avec le régulateur de vitesse en service.
 - Le braquage du volant est significatif.
 - Le levier sélecteur de la boîte de vitesses est mis sur une position autre que **D**.
 - Le régulateur de vitesse peut être réactivé après le retour du levier sélecteur de la boîte de vitesses sur la position **D**.
 - Un commutateur de changement de vitesses est actionné lors de la conduite lorsque le levier sélecteur de la boîte de vitesses est sur la position **D**.
 - Le régulateur de vitesse peut être réactivé après le retour de l'indicateur de changement de vitesses sur **D**.
 - Une portière (autre que le hayon/couvercle de coffre) est ouverte.
 - La ceinture de sécurité du conducteur est détachée.
 - Le système EyeSight est en arrêt momentané.
- ⇒ Reportez-vous à la page 80.
- Le système EyeSight est défectueux.
- ⇒ Reportez-vous à la page 79.
- Le freinage secondaire avant collision s'est activé.
 - Le frein de stationnement est serré.

**DANGER**

N'utilisez pas le régulateur de vitesse adaptatif sur des routes glissantes. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.

**ATTENTION**

Lorsque vous mettez le levier sélecteur sur la position **N**, le régulateur de vitesse adaptatif est automatiquement annulé. Ne mettez pas le levier sur la position **N** sauf en cas d'urgence. Autrement, le frein moteur risque de ne pas fonctionner, ce qui pourrait provoquer un accident.

**REMARQUE**

- Si le système EyeSight s'est momentanément arrêté, le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision ainsi que le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'allument, et l'indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight apparaît sur l'affichage multi-informations.

⇒ Reportez-vous à la page 80.

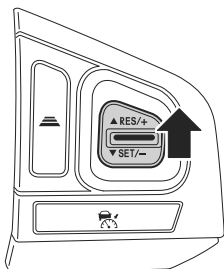
- En cas de dysfonctionnement du système EyeSight, l'indicateur d'avertissement EyeSight apparaît sur l'affichage multi-informations et le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision ainsi que le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'allument également. Dans ce cas, arrêtez-vous dans un endroit sûr, coupez le moteur et redémarrez-le. Si les témoins restent allumés après le redémarrage du moteur, le régulateur de vitesse adaptatif est inutilisable. Cette situation ne gêne aucunement la conduite classique; il convient cependant de faire vérifier le système par un concessionnaire SUBARU dès que possible.

⇒ Reportez-vous à la page 79.

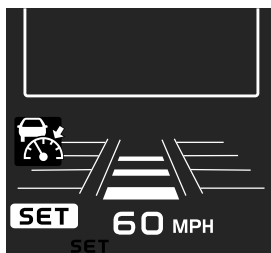
- Après une annulation automatique du régulateur de vitesse adaptatif, le régulateur de vitesse peut être réactivé dès que la condition ayant provoqué l'annulation a été corrigée. Si la fonction de régulateur de vitesse demeure inutilisable même après correction du dysfonctionnement, le système EyeSight est peut-être défaillant. Cette situation ne gêne aucunement la conduite classique; contactez cependant un concessionnaire SUBARU afin de faire inspecter le système.

■ Retour à une vitesse de véhicule précédemment sélectionnée

La vitesse de véhicule précédemment sélectionnée a été enregistrée en mémoire.* Pour rétablir cette vitesse sélectionnée, appuyez sur la touche RES/+ du groupe RES/SET. (**SET** s'allume à nouveau sur la zone d'affichage EyeSight afin de signaler que le système est revenu à la condition de réglage sélectionnée.)



S02024




S02089



REMARQUE

*La vitesse du véhicule enregistrée en mémoire est effacée dans les cas suivants:

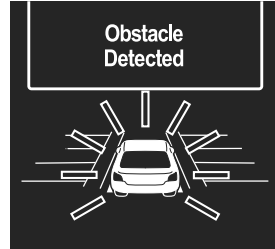
- Le régulateur de vitesse est désactivé par une pression sur la touche  (régulateur de vitesse).
- Le Contrôle de Dynamique du Véhicule ou la fonction de contrôle de traction est activé(e).
- Le mode de régulateur de vitesse a été basculé du régulateur de vitesse adaptatif au régulateur de vitesse classique.

Autres fonctions

■ Alerte “Freinez davantage”

L’alerte “Freinez davantage” intervient pendant que le régulateur de vitesse adaptatif surveille un véhicule de tête. Cette fonction avertit le conducteur lorsque le système établit que le niveau actuel de ralentissement du contrôle de freinage automatique est insuffisant.

- Lorsque la fonction ‘Freinez davantage’ intervient, la mention “Obstacle detected” (obstacle détecté) apparaît dans la zone d’écran d’avertissement de l’affichage multi-informations, l’indicateur de véhicule devant vous clignote, et un avertisseur sonore émet plusieurs bips courts.
- Lorsque cette fonction intervient, appuyez sur la pédale de frein de manière à ralentir suffisamment et à maintenir une bonne distance de sécurité.



S01346



- Abstenez-vous d’utiliser le régulateur de vitesse adaptatif si l’avertisseur sonore intervient fréquemment.
- L’alerte “Freinez davantage” n’intervient pas dans les situations suivantes.
 - La pédale d’accélérateur est enfoncée.
 - La pédale de frein est enfoncée.
- Même lorsque la distance de sécurité est courte, l’alerte “Freinez davantage” risque de ne pas intervenir dans les cas suivants.
 - La différence de vitesse avec le véhicule situé devant est faible. (Les deux véhicules roulent presque à la même vitesse.)
 - Le véhicule situé devant est plus rapide que le vôtre. (La distance de sécurité augmente progressivement.)
 - Un autre véhicule traverse votre voie de circulation très près du vôtre.
 - Le véhicule situé devant ralentit brusquement.
 - Lorsque de nombreuses déclivités se succèdent
- L’alerte “Freinez davantage” risque de ne pas intervenir à temps dans le cas d’un véhicule arrêté en bout de file d’attente à un péage, à un feu tricolore, à une intersection ou dans un embouteillage, de même qu’avec un véhicule beaucoup plus lent que le vôtre. Pour détecter un obstacle potentiel et réagir, le système EyeSight a besoin d’une différence de vitesse.



ATTENTION

La fonction de freinage automatique est libérée progressivement environ 2 secondes après l'arrêt et le démarrage lent du véhicule en marche avant. Veuillez à appuyer sur la pédale de frein et à arrêter complètement le véhicule.

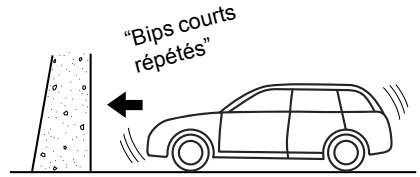


REMARQUE

- Les véhicules situés devant sur la même voie de circulation sont détectés par les caméras stéréo jusqu'à une distance d'environ 110 m (360 ft) vers l'avant. Toutefois, la distance de détection peut être réduite selon la circulation, les conditions de conduite, et la nature du véhicule situé devant.

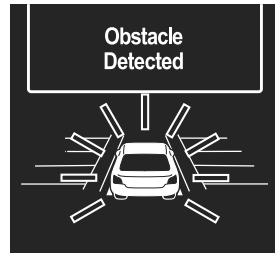
Gestion de l'accélérateur avant collision

Lorsqu'un obstacle est détecté devant le véhicule, et que celui-ci est à l'arrêt ou roule très lentement, si le système détermine que la pédale d'accélérateur a été sollicitée excessivement (erreur de conduite), il réduit notablement la puissance délivrée par le moteur pour faire ralentir le véhicule à une vitesse inférieure à la normale, afin d'accorder au conducteur davantage de temps pour freiner ou manœuvrer.



S01125

Pendant l'activité du système, un avertisseur sonore émet plusieurs bips courts et la mention "Obstacle detected" (obstacle détecté) apparaît sur la zone d'écran d'avertissement de l'affichage multi-informations. L'indicateur de véhicule devant vous clignote également. Cette fonction n'intervient que lorsque le levier sélecteur de la boîte de vitesses se trouve sur la position **D** ou **M**.



S01346



Ne vous fiez pas excessivement à la gestion de l'accélérateur avant collision. La gestion de l'accélérateur avant collision n'est pas conçue pour de nombreux cas de prévention d'accident. Avant de démarrer le véhicule et de rouler, pensez toujours à vérifier la position du levier sélecteur ainsi que les positions respectives des pédales, et observez la zone environnante. Si vous ne comptez que sur la gestion de l'accélérateur avant collision, un accident risque de se produire.

- La gestion de l'accélérateur avant collision n'est pas conçue pour tenir le véhicule à l'arrêt.
- La gestion de l'accélérateur avant collision ne diminue pas l'accélération dans toutes les situations. Elle n'est pas non-plus conçue pour empêcher les collisions.
- La gestion de l'accélérateur avant collision intervient lorsqu'un obstacle est détecté à l'avant. Cette fonction ne diminue cependant pas l'accélération lorsqu'aucun obstacle n'est détecté (à l'approche d'une falaise, etc.)
- Ne sollicitez pas trop la pédale d'accélérateur lorsqu'il y a des obstacles à proximité. Il est dangereux de se fier exclusivement à la gestion de l'accélérateur avant collision pour commander l'accélération: un accident pourrait en résulter.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Si votre véhicule est prisonnier sur un passage à niveau et que vous tentez de sortir en enfonçant la barrière, les caméras stéréo peuvent considérer la barrière comme un obstacle et provoquer l'activation du système de gestion de l'accélérateur avant collision. Dans une telle situation, restez calme, continuez d'enfoncer la pédale d'accélérateur ou désactivez le système de gestion de l'accélérateur avant collision.

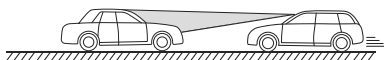
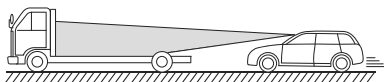
⇒ Reportez-vous à la page 58.

- Selon les situations suivantes, la gestion de l'accélérateur avant collision est susceptible de ne pas s'activer:

- Éloignement de l'obstacle, différence de vitesse et déplacement latéral (décalage)
- État de détection des caméras stéréo

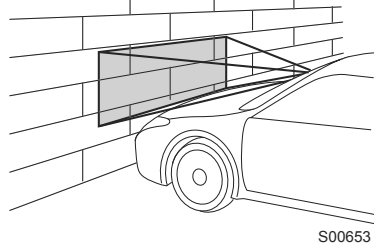
La fonction risque particulièrement de ne pas s'activer dans les cas suivants:

- Mauvais temps (par exemple forte pluie, vent violent ou brouillard dense)
- Lorsque la visibilité est gênée par la présence de sable ou de fumée en suspension dans l'air
- Lorsque l'éclairage est faible en soirée, au petit matin, ou durant la nuit
- En zone sombre (parking intérieur, etc.)
- Lorsqu'un obstacle se trouve hors du champ éclairé par les phares
- Lorsque vous êtes ébloui par une forte lumière venant de l'avant (par exemple soleil au petit matin ou en soirée, faisceaux de phares, etc.)
- Lorsque de la neige, du givre, de la saleté ou de la poussière se trouve sur le pare-brise, ou lorsque le pare-brise est embué
- Lorsque le pare-brise est mal essuyé pendant ou après utilisation du lave-glace
- Lorsque les obstacles ne peuvent pas être correctement reconnus en raison de la présence de gouttelettes d'eau de pluie ou du lave-glace sur le pare-brise, ou de l'obstruction du champ de vision couvert par les caméras stéréo par les balais d'essuie-glace
- Lorsque le champ de vision couvert par les caméras stéréo est masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule)
- En présence d'obstacles bas (mur bas, barrière de protection, véhicule bas, etc.)
- Lorsqu'un obstacle est plus petit que la limite inférieure de détection des caméras stéréo
 - En présence d'enfants ou d'animaux de petite taille.
 - En présence de piétons assis ou allongés
- Lorsque la partie arrière la plus proche de votre véhicule est trop petite ou trop proche (comme une remorque ou un véhicule en approche), le système risque de ne pas reconnaître la partie de ce véhicule qui est la plus proche du vôtre.



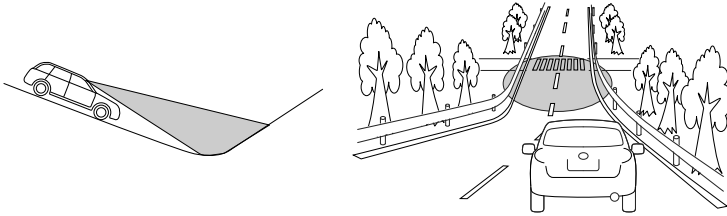
S02134

- Lorsque vous vous trouvez face à une clôture ou un mur, etc., présentant un motif uniforme (rayures, briques, etc.) ou dépourvu de tout motif
- Lorsque vous vous trouvez face à un mur ou une porte en verre, ou à un miroir
- Lorsqu'un obstacle (autre véhicule, deux roues, piéton, enfant ou animal, etc.) traverse la voie par le côté ou la quitte brusquement
- Lors du démarrage, si vous changez de voie de circulation, plaçant votre véhicule juste derrière un obstacle
 - Dans des virages serrés, sur des montées ou descentes prononcées
- Lorsque le système interprète une sollicitation de la direction par le conducteur comme une manœuvre d'évitement
- Pour votre sécurité, veuillez ne pas tester la gestion de l'accélérateur avant collision seule. Elle risque de fonctionner de manière incorrecte et de provoquer un accident.



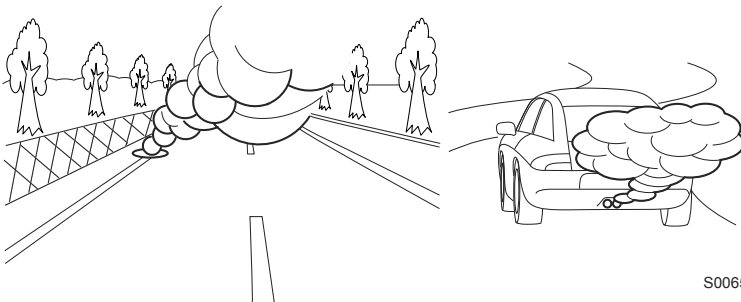
ATTENTION

- Si l'une des situations suivantes se présente, désactivez la gestion de l'accélérateur avant collision. Dans le cas contraire, la gestion de l'accélérateur avant collision pourrait s'activer de façon intempestive.
 - Lorsque le véhicule est remorqué
 - Lorsque le véhicule est chargé sur un plateau
 - Lors de l'utilisation d'un dynamomètre, de rouleaux ou d'un équipement similaire
 - Lorsque le véhicule est levé, le moteur démarré et les roues mises librement en rotation
 - Lorsque vous passez à hauteur de bannières accrochées, de drapeaux ou de branches, ou lorsqu'une végétation touffue/élevée effleure le véhicule
- Dans les cas suivants, la gestion de l'accélérateur avant collision est susceptible d'intervenir. Efforcez-vous donc de conduire prudemment.
 - Lorsque votre véhicule est proche du véhicule situé devant
 - Lorsque vous passez un portail automatique
 - Lorsque votre véhicule se trouve sur une route présentant de fréquents changements d'angle de pente



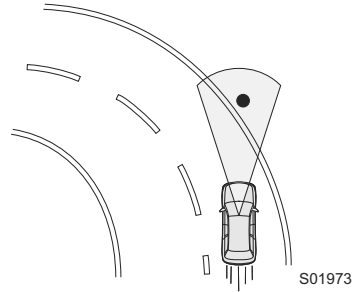
S01264

- Lorsque vous passez au-travers de nuages de vapeur ou de fumée



S00652

- Lorsqu'un obstacle se trouve dans un virage ou à une intersection
- Lorsque vous passez à proximité d'un véhicule ou d'un objet
- Lorsque vous vous arrêtez très près d'un mur ou d'un véhicule situé devant



REMARQUE

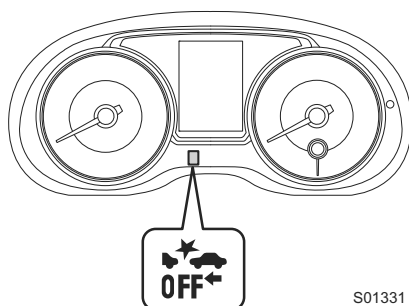
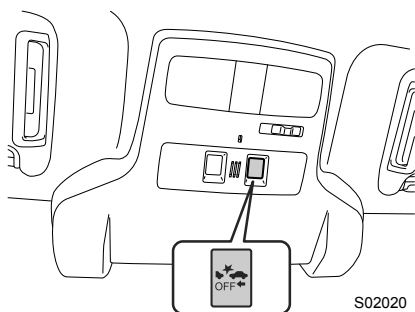
- Lorsque la pédale d'accélérateur est enfoncée pendant environ trois secondes, la gestion de l'accélérateur avant collision est progressivement libérée.
 - La désactivation du système de freinage avant collision est accompagnée par celle de la gestion de l'accélérateur avant collision.
- ⇒ Reportez-vous à la page 31.

Désactivation de la gestion de l'accélérateur avant collision

Une pression d'au moins 2 secondes sur la commande de désactivation du système de freinage avant collision désactive le système de gestion de l'accélérateur avant collision. Lorsqu'un bip court retentit, cette fonction est désactivée et le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision s'allume sur le tableau de bord.

Pour réactiver le système, appuyez à nouveau pendant au moins 2 secondes sur la commande de désactivation du système de freinage avant collision. Lorsque cette fonction est activée, le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision s'éteint.

⇒ Reportez-vous à la page 32.



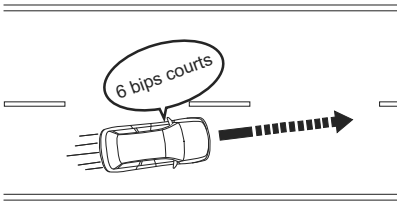
REMARQUE

- La désactivation de la gestion de l'accélérateur avant collision est accompagnée par celle du système de freinage avant collision.
- Même lorsque la gestion de l'accélérateur avant collision est désactivée, si le contacteur d'allumage est placé sur arrêt et le moteur redémarré, la gestion de l'accélérateur avant collision est activée. Par défaut, la gestion de l'accélérateur avant collision est sur "ON" à chaque redémarrage du moteur.

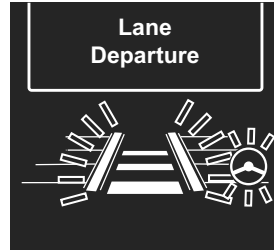
Alerte de sortie de voie

Lorsque la vitesse du véhicule est d'environ 50 km/h (30 MPH) ou plus, cette fonction avertit le conducteur si le système établit que le véhicule est sur le point de quitter la voie de circulation.

Lorsque l'alerte de sortie de voie intervient, un avertisseur sonore émet 6 bips courts, et l'indicateur du volant ainsi que l'indicateur de voie de droite/gauche sur l'affichage multi-informations clignotent tous en même temps.

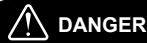


S01267



S01347

* L'illustration représente un véhicule quittant la voie de gauche.



L'alerte de sortie de voie ne fonctionne pas dans toutes les situations. Elle ne ramène pas non-plus le véhicule sur sa voie d'origine automatiquement. Si le conducteur se fie exclusivement à l'alerte de sortie de voie pour tenir le véhicule sur sa voie, il risque de la quitter et de provoquer un accident.

L'alerte de sortie de voie intervient lorsqu'elle détecte les marquages de voie. Cette fonction n'est cependant pas capable de détecter le bord de la route (talus, caniveau, etc.) et d'avertir le conducteur.



ATTENTION

Dans les situations suivantes, l'alerte de sortie de voie n'intervient pas ou risque de ne pas intervenir:

- La vitesse du véhicule est d'environ 50 km/h (30 MPH) ou moins.
- Lors d'un braquage significatif du volant vers la gauche ou la droite
- Lorsque le véhicule roule autour d'un virage dont le rayon est de 300 m (0,18 miles) ou moins.
- Lorsque la pédale de frein est enfoncée ou immédiatement après
- Lorsque la pédale d'accélérateur est presque en bout de course pendant ou immédiatement après une accélération
- Lorsque la distance de sécurité avec le véhicule situé devant est courte
- Pendant l'utilisation des clignotants et durant environ 4 secondes après le retour du levier de clignotants en position de repos
- Environ 4 secondes après l'extinction des feux de détresse
- Après intervention de l'alerte de sortie de voie, lorsque le véhicule ne s'est pas recentré dans sa voie
- La voie est étroite.
- Lorsque la caméra a des difficultés à détecter les marquages de voie
 - Les marquages de voie sont absents ou très usés.
 - Les marquages de voie sont jaunes.
 - Les marquages de voie sont difficiles à détecter car ils sont d'une couleur similaire à celle de la route.
 - Les marquages de voie sont fins.



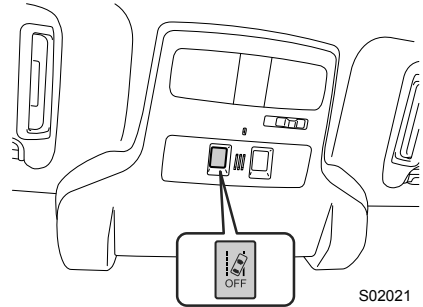
REMARQUE

- Dans les cas suivants, la détection de voie peut être erronée, déclenchant une alerte de sortie de voie intempestive.
 - Empreintes de pneus sur route mouillée ou enneigée
 - Limites entre neige et asphalte, traces de réparation de la chaussée, etc.
 - Ombres projetées par les glissières de sécurité
 - Les marquages de voie sont peints en double
 - Certains marquages de voie sont des résidus de travaux routiers ou de la route précédente.
 - Lorsque le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie est allumé, l'alerte de sortie de voie est inactive.
- ⇒ Reportez-vous à la page 61.

Désactivation de l'alerte de sortie de voie

Pour désactiver l'alerte de sortie de voie, appuyez sur la commande de désactivation de l'alerte de sortie de voie pendant au moins 2 secondes. Lorsqu'un bip court retentit, cette fonction est désactivée et le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'allume sur le tableau de bord.

Pour réactiver cette fonction, appuyez de nouveau pendant au moins 2 secondes sur la commande de désactivation de l'alerte de sortie de voie. Lorsque la fonction est activée, le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'éteint.



S02021



REMARQUE

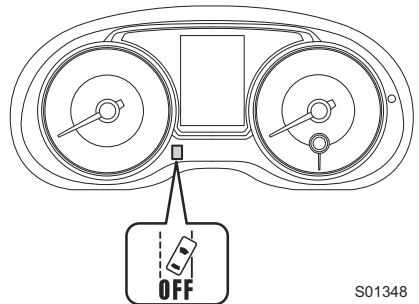
- L'alerte de dérive sur la voie se désactive en même temps que l'alerte de sortie de voie.
- Le moteur est coupé. Les conditions précédant l'extinction du moteur sont préservées et restaurées après le redémarrage du moteur.

■ Témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie

Ce témoin s'allume lorsque le contacteur d'allumage est placé sur la position ON; environ 7 secondes après le démarrage du moteur, il s'éteint ou reste allumé selon l'état actuel (ON ou OFF). Il s'allume lorsque l'alerte de sortie de voie est désactivée.

Le témoin s'allume également dans les cas suivants.

- Lorsque le système EyeSight est défaillant
⇒ Reportez-vous à la page 79.
- Lorsque le système EyeSight est en arrêt momentané
⇒ Reportez-vous à la page 80.

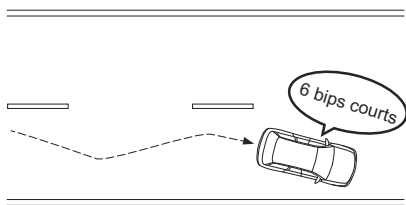


S01348

Alerte de dérive sur la voie

Cette fonction détecte le louvoisement ou la dérive sur la voie et avertit le conducteur. Lorsque l'alerte de dérive sur la voie intervient, un avertisseur sonore émet 6 bips courts, le témoin indicateur du volant clignote, et les témoins indicateurs de voie sur l'affichage multi-informations clignotent alternativement du côté gauche et droit.

Cette fonction s'active lorsque la vitesse du véhicule dépasse environ 60 km/h (38 MPH) et se désactive lorsque la vitesse du véhicule chute à moins de 40 km/h (25 MPH) environ. Si la vitesse du véhicule dépasse ensuite 60 km/h (38 MPH) environ, la fonction s'active de nouveau.



S00650



S01349



DANGER

L'alerte de dérive sur la voie ne fonctionne pas dans toutes les situations. Elle ne corrige pas non-plus le louvoisement automatiquement. Il est dangereux de se fier exclusivement à l'alerte de dérive sur la voie pour prévenir le louvoisement: un accident pourrait en résulter.



ATTENTION

Dans les cas suivants, l'alerte de dérive sur la voie est susceptible de ne pas fonctionner.

- Lorsque vous conduisez sur une route sinueuse
- Lorsque la vitesse du véhicule change de manière significative
- Juste après un changement de voie
- Lorsque les caméras stéréo EyeSight ont des difficultés à détecter les marquages de voie
 - Les marquages de voie sont absents ou très usés.
 - Les marquages de voie sont difficiles à détecter car ils sont d'une couleur similaire à celle de la route.
 - Les marquages de voie sont fins.



REMARQUE

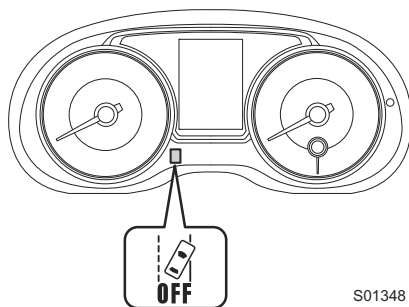
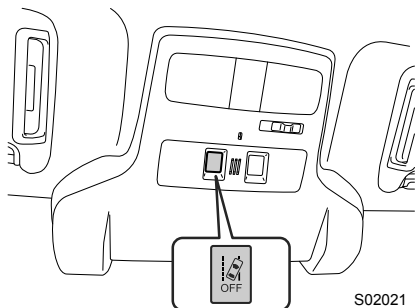
- La détection du louvoisement repose sur plusieurs minutes de données de conduite. Le louvoisement ne peut donc pas être détecté dès qu'il se produit. De plus, l'alerte risque de continuer un certain temps même après la fin du louvoisement.
 - Le système d'alerte de dérive sur la voie n'est qu'une fonction servant à avertir le conducteur. Lorsque le conducteur est fatigué, qu'il n'est pas concentré sur la route ou qu'il ne fait pas suffisamment attention à la conduite, il doit faire en sorte de faire des pauses aussi souvent que nécessaire.
 - Lorsque le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie est allumé, l'alerte de dérive sur la voie ne fonctionne pas.
- ⇒ Reportez-vous à la page 61.

Désactivation de l'alerte de dérive sur la voie

Pour désactiver l'alerte de dérive sur la voie, appuyez sur la commande de désactivation de l'alerte de sortie de voie pendant au moins 2 secondes. Lorsqu'un bip court retentit, cette fonction est désactivée et le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'allume sur le tableau de bord.

Pour réactiver cette fonction, appuyez de nouveau pendant au moins 2 secondes sur la commande de désactivation de l'alerte de sortie de voie. Lorsque la fonction est activée, le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'éteint.

⇒ Reportez-vous à la page 61.



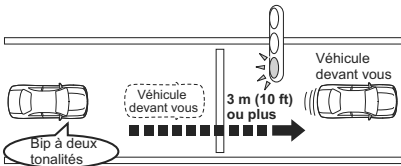
REMARQUE

- L'alerte de sortie de voie se désactive en même temps que l'alerte de dérive sur la voie.
- Le moteur est coupé. Les conditions précédant l'extinction du moteur sont préservées et restaurées après le redémarrage du moteur.

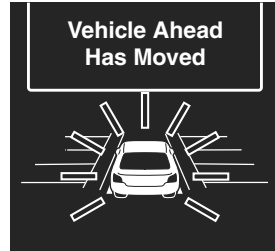
Alerte de démarrage du véhicule devant vous

Cette fonction avertit le conducteur via un avertisseur sonore et l'indicateur de véhicule devant vous sur l'affichage multi-informations lorsque son véhicule reste à l'arrêt alors que le véhicule situé devant a démarré. Si vous êtes arrêté derrière un autre véhicule pendant plus de quelques secondes (avec une distance de sécurité d'environ 10 mètres (32 ft)), le système continue de détecter le véhicule situé devant et cette alarme intervient si ce dernier a démarré et parcouru environ 3 m (10 ft) ou plus alors que le vôtre est toujours immobile. Cette fonction n'intervient que lorsque le levier sélecteur se trouve sur la position **D**, **M** ou **N**.

Lorsque l'alerte de démarrage du véhicule devant vous intervient, un avertisseur sonore émet un bip à deux tonalités et l'indicateur de véhicule devant vous se déplace.



S01266



S01350

DANGER

Même après l'émission d'alertes sonores et sur l'affichage par un indicateur, assurez-vous de vérifier soigneusement la zone autour du véhicule avant de démarrer. Se fier uniquement à l'alerte de démarrage du véhicule devant vous peut être la cause d'un accident.

REMARQUE

- Le réglage de l'alerte de démarrage du véhicule devant vous peut être activé ou désactivé.
⇒ Reportez-vous à la page 82.
- Dans les cas suivants, l'alerte de démarrage du véhicule devant vous est susceptible d'intervenir même lorsque le véhicule situé devant est toujours à l'arrêt, ou de ne pas intervenir même après que ce dernier ait commencé à avancer:
 - Un deux roues ou un objet similaire est passé entre votre véhicule et le véhicule arrêté devant vous.
 - Les conditions météorologiques ou de circulation empêchent la détection du véhicule situé devant.
 - Les caméras stéréo EyeSight ont perdu la trace du véhicule situé devant.

Régulateur de vitesse classique

À propos du régulateur de vitesse classique

Le régulateur de vitesse classique est un système d'assistance à la conduite conçu pour améliorer le confort sur autoroutes, voies rapides et autoroutes internationales. Il permet de rouler à une vitesse constante dont la valeur est définie par le conducteur. Veuillez faire attention à ne pas dépasser les limites de vitesse autorisées.



DANGER

- Contrairement au comportement avec le régulateur de vitesse adaptatif, le système n'assure pas de surveillance pour maintenir une distance de sécurité lorsque le régulateur de vitesse classique est en service. Soyez vigilant et, le cas échéant, freinez afin de maintenir une bonne distance de sécurité avec le véhicule situé devant.
- Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse classique dans les cas suivants. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.
 - Routes à circulation dense ou avec des virages serrés
Votre vitesse risque de ne pas convenir aux conditions de circulation qui prévalent, induisant ainsi un risque d'accident.
 - Chaussées glissantes, couvertes de neige ou surfaces glissantes
Les roues risquent de patiner et d'entraîner une perte de contrôle du véhicule.
 - Descentes prononcées
La vitesse sélectionnée du véhicule pourrait être dépassée.
 - Descente prononcée et longue
Les freins risquent de surchauffer.



ATTENTION



Lorsque vous utilisez le régulateur de vitesse, assurez-vous de vérifier l'écran d'affichage afin de confirmer le mode de régulateur de vitesse sélectionné: régulateur de vitesse adaptatif ou régulateur de vitesse classique.

	Affichage multi-informations	Affichage multifonctions
Régulateur de vitesse adaptatif		
Régulateur de vitesse classique		

S02379



REMARQUE

- À l'activation initiale de la touche  (régulateur de vitesse), le système est lancé en mode de régulateur de vitesse adaptatif.
- Pour changer le mode du régulateur de vitesse, appuyez pendant au moins 2 secondes sur la touche  (réglage de distance de sécurité). (Cette commande n'est valide que lorsque la commande principale de régulateur de vitesse est en service alors qu'aucun des modes de régulateur de vitesse adaptatif et de régulateur de vitesse classique n'est en service.)
- Le régulateur de vitesse classique peut être utilisé même lorsque le système EyeSight est temporairement désactivé.



Utilisation du régulateur de vitesse classique


Le régulateur de vitesse classique est disponible lorsque les conditions suivantes sont réunies.

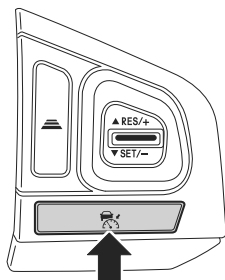
- Le levier sélecteur est sur la position **D** et la palette de changement de vitesses n'est pas actionnée.
- La pédale de frein est au repos.
- La vitesse du véhicule est comprise entre 40 km/h (25 MPH) et 145 km/h (90 MPH) environ.
- Le frein de stationnement est desserré.

■ Mise en service du régulateur de vitesse classique

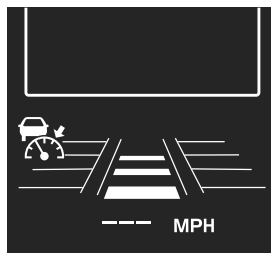
(1) Mise du régulateur de vitesse classique en mode d'attente.

Appuyez sur la touche  (régulateur de vitesse). À ce moment, le témoin  (régulateur de vitesse adaptatif) ainsi que le "réglage de distance de sécurité" apparaissent sur la zone d'affichage EyeSight de l'affichage multi-informations. L'affichage de la vitesse sélectionnée du véhicule affiche la mention "- - MPH".

Lorsque la touche  (régulateur de vitesse) est enfoncée, le système passe toujours en mode de régulateur de vitesse adaptatif.




S02022




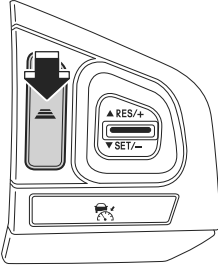
S01333

Une pression supplémentaire fait disparaître l'affichage EyeSight. De plus, cet affichage s'éteint automatiquement à l'arrêt du moteur.

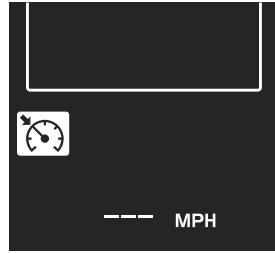
(2) Passage au régulateur de vitesse classique.

Pour passer du régulateur de vitesse adaptatif au régulateur de vitesse classique, appuyez sur la touche  (réglage de distance de sécurité) pendant au moins 2 secondes. Un avertisseur sonore émet un bip court.

À ce moment, l'indicateur de réglage de distance de sécurité sur la zone d'affichage EyeSight de l'affichage multi-informations s'éteint et  (régulateur de vitesse classique) apparaît.




S02026



S01351

Réglage du mode d'activation:

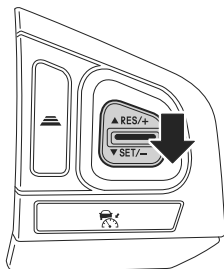
- Toutes les portières (sauf le hayon/coffre) sont fermées.
- La ceinture de sécurité du conducteur est attachée.
- Le levier sélecteur est sur la position  et la palette de changement de vitesses n'est pas actionnée.
- La pédale de frein n'est pas enfoncée.
- La route n'est pas très en pente.
- Le volant n'a pas été tourné de manière significative vers la droite ou la gauche.
- La vitesse du véhicule est supérieure à 40 km/h (25 MPH) environ.
- Le frein de stationnement est desserré.

(3) Pour atteindre la vitesse de votre choix, actionnez la pédale d'accélérateur.

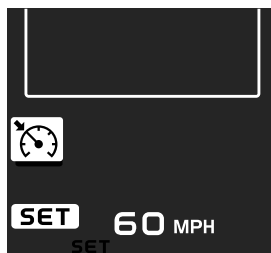
(4) Appuyez sur la touche "SET/-" du groupe RES/SET lorsque la vitesse du véhicule est comprise entre environ 40 km/h (25 MPH) et 145 km/h (90 MPH).

La vitesse à laquelle le véhicule roule au moment où la touche est enfoncée devient la vitesse sélectionnée, et la conduite à vitesse constante est lancée.

SET ainsi que la vitesse sélectionnée du véhicule apparaissent sur la zone d'affichage EyeSight.



S02023



S02093



DANGER

L'alerte "Freinez davantage" n'intervient pas tant que le régulateur de vitesse classique est en marche.




ATTENTION

En mode de régulateur de vitesse classique, il n'y a aucune commande d'accélération et de freinage pour surveiller le véhicule situé devant. Utilisez les pédales d'accélérateur et de frein si nécessaire.



REMARQUE

- En descente, le freinage automatique peut intervenir afin de maintenir la vitesse sélectionnée du véhicule.
- Lorsque vous conduisez dans un virage, le véhicule risque de ne pas accélérer, voire de ralentir même si la vitesse sélectionnée est supérieure à la vitesse actuelle du véhicule.
- Pour revenir au régulateur de vitesse adaptatif, annulez le régulateur de vitesse classique et appuyez brièvement sur la touche  (réglage de distance de sécurité). Un avertisseur sonore retentit (un bip court) lors du passage au régulateur de vitesse adaptatif.

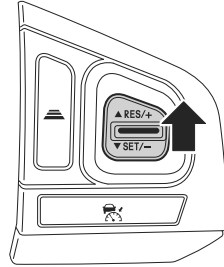
■ Augmentation de la vitesse sélectionnée du véhicule

Les deux méthodes suivantes permettent d'augmenter la vitesse sélectionnée du véhicule.

● Modification via le groupe RES/SET

- Enfoncez brièvement le côté "RES/+"
À chaque pression sur le côté "RES/+", la vitesse sélectionnée du véhicule augmente au prochain incrément de 5 km/h (5 MPH).
- Maintenez le côté "RES/+" enfoncé
Une pression maintenue sur le côté "RES/+" augmente la vitesse sélectionnée du véhicule par incréments de 1 km/h (1 MPH).

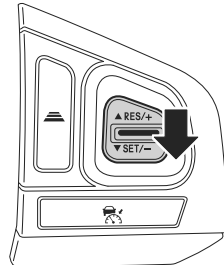
Actionner le groupe modifie la vitesse sélectionnée du véhicule sur l'affichage multi-informations.



S02024

● Modification via la pédale d'accélérateur

Utilisez la pédale d'accélérateur pour augmenter la vitesse du véhicule.
Une fois la vitesse de votre choix atteinte, appuyez sur la touche "SET/-" du groupe RES/SET. La nouvelle vitesse est définie lorsque la touche est relâchée.



S02023

■ Diminution de la vitesse sélectionnée du véhicule

● Modification via le groupe RES/SET

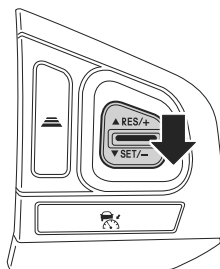
- Enfoncez brièvement le côté “SET/-”

À chaque pression sur le côté “SET/-”, la vitesse sélectionnée du véhicule diminue au prochain décrement de 5 km/h (5 MPH).

- Maintenez le côté “SET/-” enfoncé

Une pression maintenue sur le côté “SET/-” diminue la vitesse sélectionnée du véhicule par décrets de 1 km/h (1 MPH).

Actionner le groupe modifie la vitesse sélectionnée du véhicule sur l’affichage multi-informations.



S02023

● Modification via la pédale de frein

- (1) Appuyez sur la pédale de frein pour diminuer la vitesse du véhicule. (Le régulateur de vitesse classique sera annulé et **SET** sera éteint.)
- (2) Une fois la vitesse de votre choix atteinte, appuyez sur la touche “SET/-” du groupe RES/SET. La vitesse au moment de la pression sur la touche sera définie comme la nouvelle vitesse du véhicule, et apparaîtra dans la zone d’affichage EyeSight.

■ Accélération momentanée

Appuyez sur la pédale d’accélérateur pour accélérer momentanément.

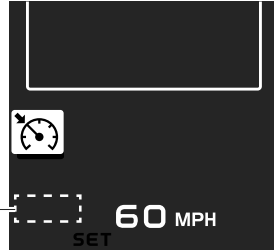
Lorsque la pédale d’accélérateur est relâchée, le véhicule revient à la vitesse sélectionnée.

■ Ralentissement momentané

Pour ralentir temporairement, appuyez sur la pédale de frein. Le régulateur de vitesse classique est annulé lorsque la pédale de frein est enfoncée. Tant que la vitesse cible sélectionnée du véhicule reste affichée sur la zone d'affichage EyeSight, **[SET]** sera éteint.

Relâchez la pédale de frein et appuyez sur la touche "RES/+" du groupe RES/SET pour réinitialiser la vitesse cible sélectionnée du véhicule.

[SET] sera éteint.



S02094

■ Annulation du régulateur de vitesse classique

● Annulation manuelle par le conducteur



Toutes les méthodes suivantes permettent d'annuler le régulateur de vitesse classique.

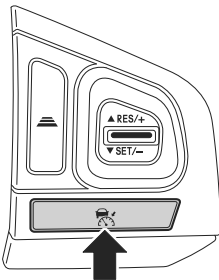
- Appuyez sur la pédale de frein.

[SET] sera éteint tant que la vitesse cible sélectionnée du véhicule reste affichée sur la zone d'affichage EyeSight.

- Appuyez sur la touche  (régulateur de vitesse).

[SET] sera éteint tant que la vitesse cible sélectionnée du véhicule reste affichée sur la zone d'affichage EyeSight.

Lorsque vous appuyez à nouveau sur la touche  (régulateur de vitesse),  s'éteint et le régulateur de vitesse classique est désactivé.



[SET] sera éteint.



S02022

S02094

● Annulation automatique par le système

Dans les cas suivants, un avertisseur sonore émet un seul bip long et la fonction de régulateur de vitesse est automatiquement annulée (**OFF** s'affiche sur la zone d'affichage EyeSight.). Une fois les situations suivantes corrigées, recommencez la mise en service du régulateur de vitesse afin de réactiver cette fonction.

- Le levier sélecteur a été placé sur une position autre que **D**.

La fonction de régulateur de vitesse redevient disponible après que le levier ait été ramené sur la position **D**.

- Un commutateur de changement de vitesses a été actionné pendant la conduite avec le levier sur la position **D**.

La fonction de régulateur de vitesse redevient disponible après que l'indicateur de changement de vitesses soit revenu sur **D**.

- La vitesse du véhicule descend à environ 30 km/h (20 MPH) ou moins (en raison de l'inclinaison d'une pente en montée ou pour une autre raison).



S02095

- La vitesse du véhicule augmente à environ 160 km/h (100 MPH) ou plus.
- Les fonctions du système ABS, du Contrôle de Dynamique du Véhicule ou du contrôle de traction s'activent.
- Une portière (autre que le hayon/couvercle de coffre) a été ouverte.
- La ceinture de sécurité du conducteur est détachée.
- Le système EyeSight est défectueux. (Reportez-vous à page 79, "Dysfonctionnement du système EyeSight et arrêt momentané".)
- Le volant est tourné de manière significative vers la droite ou vers la gauche.
- L'inclinaison de la route est prononcée.
- Le freinage secondaire avant collision s'est activé.
- Le frein de stationnement est serré.



DANGER

N'utilisez pas le régulateur de vitesse classique sur des routes glissantes.
Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.

**ATTENTION**

Lorsque vous mettez le levier sélecteur sur la position **N**, le régulateur de vitesse classique est automatiquement annulé. Ne mettez pas le levier sur la position **N** sauf en cas d'urgence. Autrement, le frein moteur risque de ne pas fonctionner, ce qui pourrait provoquer un accident.

**REMARQUE**

- En cas de dysfonctionnement du système EyeSight, l'indicateur d'avertissement EyeSight apparaît sur l'affichage multi-informations et le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision ainsi que le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'allument. Dans ce cas, gardez le véhicule dans un endroit sûr, arrêtez le moteur et redémarrez-le. Si les indicateurs restent allumés après le redémarrage du moteur, le régulateur de vitesse classique est inutilisable. Cette situation ne gêne aucunement la conduite classique; il convient cependant de faire vérifier le système par un concessionnaire SUBARU dès que possible.

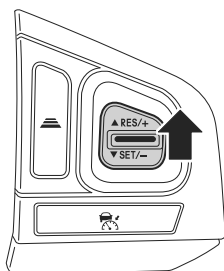
⇒ Reportez-vous à la page 79.

- Après une annulation automatique du régulateur de vitesse classique, le régulateur de vitesse peut être réactivé dès que la cause ayant provoqué l'annulation a été corrigée. Si le régulateur de vitesse demeure inutilisable après correction du dysfonctionnement, le système EyeSight peut être défaillant. Cette situation ne gêne aucunement la conduite classique; il convient cependant de faire vérifier le système par un concessionnaire SUBARU dès que possible.

■ Réactivation d'une vitesse précédemment sélectionnée

Une vitesse du véhicule précédemment sélectionnée est enregistrée en mémoire*. Pour rappeler et régler cette vitesse, appuyez sur la touche "RES/+" du groupe RES/SET. (La zone d'affichage EyeSight affiche de nouveau l'état de réglage.)

Le rétablissement est possible à condition qu'une vitesse ait été précédemment sélectionnée et que le véhicule roule actuellement à 30 km/h (20 MPH) environ ou plus.




S02024



S02093



REMARQUE

- * La vitesse du véhicule enregistrée en mémoire est effacée dans les cas suivants:
 - Le régulateur de vitesse est désactivé par une pression sur la touche  (régulateur de vitesse).
 - Le Contrôle de Dynamique du Véhicule ou la fonction de contrôle de traction a été activé(e).
 - Le mode de régulateur de vitesse classique a été passé au mode de régulateur de vitesse adaptatif.
- Le véhicule roule à une vitesse constante réglée entre environ 40 km/h (25 MPH) et 145 km/h (90 MPH).
- Si aucune vitesse de véhicule n'a été sauvegardée dans la mémoire (vitesse précédemment sélectionnée), il est impossible de revenir à une autre vitesse en appuyant sur la touche RES/+.

Liste des tonalités

Tonalité	État	Page de référence
Un seul bip continu	Système de freinage avant collision : Le freinage secondaire est actif.	⇒ Reportez-vous à la page 28.
Un seul bip long	Le régulateur de vitesse adaptatif ou le régulateur de vitesse classique est annulé.	⇒ Reportez-vous aux pages 48 et 74.
Bips courts répétés	Système de freinage avant collision : Le freinage primaire est actif.	⇒ Reportez-vous à la page 28.
	Système de freinage avant collision : L'alerte de distance de sécurité est active.	⇒ Reportez-vous à la page 51.
	L'alerte "Freinez davantage" du régulateur de vitesse adaptatif est active.	⇒ Reportez-vous à la page 53.
6 bips courts	L'alerte de sortie de voie est active.	⇒ Reportez-vous à la page 59.
	L'alerte de dérive sur la voie est active.	⇒ Reportez-vous à la page 62.
3 bips courts et 1 bip long	Système de freinage avant collision: Le frein automatique est libéré lentement par le système après l'arrêt du véhicule par le freinage avant collision.	⇒ Reportez-vous à la page 21.
	Système de régulateur de vitesse adaptatif. Le frein automatique est libéré par le système après l'arrêt du véhicule par le système de régulateur de vitesse adaptatif. (Le système de régulateur de vitesse adaptatif arrête le véhicule en s'accordant sur les arrêts du véhicule de tête.	⇒ Reportez-vous à la page 33.
1 bip court	L'un des événements suivants s'est produit alors que le régulateur de vitesse adaptatif était en service. - Détection d'un véhicule situé devant*. - Fin de détection d'un véhicule situé devant*.	⇒ Reportez-vous à la page 41.
	Le mode du régulateur de vitesse (régulateur de vitesse adaptatif ↔ régulateur de vitesse classique) est modifié.	⇒ Reportez-vous aux pages 69 et 70.
	Le système EyeSight est défectueux.	⇒ Reportez-vous aux pages 79 et 80.
	Le système EyeSight est en arrêt momentané.	
	Le système de freinage avant collision et la gestion de l'accélérateur avant collision sont activés/désactivés.	⇒ Reportez-vous aux pages 31 et 58.
	L'alerte de sortie de voie et l'alerte de dérive sur la voie sont activées/désactivées.	⇒ Reportez-vous aux pages 61 et 64.

Tonalité	État	Page de référence
Bip à deux tonalités	L'alerte de démarrage du véhicule devant vous est active*.	⇒ Reportez-vous à la page 65.

*La tonalité signalant la détection ainsi que la fin de détection d'un véhicule de tête (son de détection du véhicule devant vous) et l'alerte de démarrage du véhicule devant vous peuvent être activées ou désactivées.

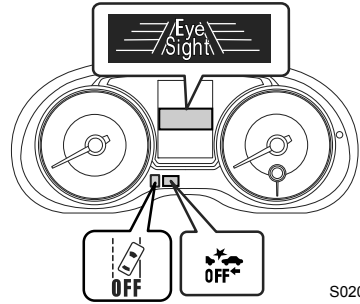
⇒ Reportez-vous à la page 82.

Dysfonctionnement du système EyeSight et arrêt momentané


Les indicateurs du tableau de bord ainsi que l'affichage multi-informations informent le conducteur de tout dysfonctionnement détecté dans le système EyeSight. Observez les éléments affichés et réagissez en conséquence.

■ Dysfonctionnement (y compris les défauts de positionnement/d'angle des caméras stéréo)

L'avertisseur sonore émet un bip court et l'indicateur d'avertissement EyeSight (jaune) clignote ou s'allume. Simultanément, le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision et le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'allument. Un message apparaît également sur l'affichage multi-informations.



S02073

Écran affiché	Cause	Action
	Dysfonctionnement du système EyeSight ou défaut de positionnement/d'angle des caméras stéréo.	Contrôlez et réglez si nécessaire. Contactez votre concessionnaire SUBARU.


ATTENTION

Si l'indicateur d'avertissement EyeSight et le témoin avertisseur d'anomalie moteur CHECK ENGINE/témoin indicateur de dysfonctionnement s'allument en même temps lors de la conduite, faites vérifier/réparer votre véhicule par un concessionnaire SUBARU dès que possible. Le système EyeSight ne peut pas être utilisé en cas d'anomalie du moteur, etc.

REMARQUE

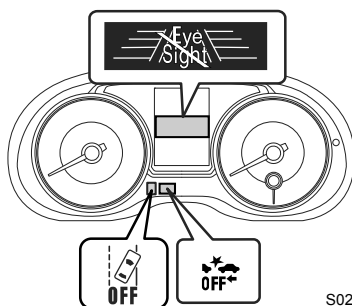
- Si l'indicateur d'avertissement EyeSight s'allume (fixe ou clignotant), arrêtez-vous dans un endroit sûr, arrêtez le moteur en l'éteignant, puis redémarrez-le.
- Si l'indicateur reste allumé ou continue de clignoter même après le redémarrage du moteur, le système EyeSight subit un dysfonctionnement. Toutes les fonctions EyeSight sont alors arrêtées. La conduite classique reste néanmoins possible. Contactez cependant un concessionnaire SUBARU en vue d'un contrôle.

■ Arrêt momentané

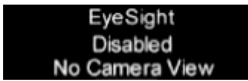

L'avertisseur sonore émet un bip court et l'indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight  (blanc), ainsi que le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision et le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'allument en même temps.


Un message apparaît également sur l'affichage multi-informations.

Une fois la cause éliminée, le mode d'arrêt momentané est annulé et le système EyeSight redémarre automatiquement.



S02074

Écran affiché	Cause	Action
 <p>S00700</p>	<p>Les caméras stéréo ont du mal à détecter les objets situés devant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le pare-brise est sale ou embué • Mauvaises conditions météorologiques • Forte luminosité venant de l'avant 	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyez le pare-brise. • Par mauvais temps ou si la luminosité à l'avant est intense, le système EyeSight redémarre une fois que votre véhicule a roulé un certain temps, sous réserve que les conditions de détection se soient améliorées. Si le système ne redémarre pas alors que les conditions se sont améliorées et qu'un certain temps s'est écoulé, contactez votre concessionnaire SUBARU en vue d'un contrôle.
 <p>S00701</p>	<p>Températures basses ou hautes</p>	<p>Le système redémarre une fois que la température se trouve dans la plage de fonctionnement du système EyeSight. Si le système ne redémarre pas alors que la température intérieure du véhicule est normale, contactez votre concessionnaire SUBARU en vue d'un contrôle.</p>

Écran affiché	Cause	Action
 <p>S00694</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsque le système EyeSight démarre • Lorsque le système a établi que le véhicule est très incliné • Lorsque le freinage secondaire avant collision est intervenu 3 fois depuis le démarrage du moteur • Lorsque le moteur est éteint • Lorsque le système de direction assistée électronique est en mode de prévention de surchauffe car le volant a été manœuvré alors que le véhicule est à l'arrêt ou roule extrêmement lentement • Lorsque le système EyeSight a déterminé une valeur différente en raison de la dépose ou de l'installation du volant • Lorsque les alignements de roue sont déviés 	<p>Le système redémarre dès que la cause a été éliminée. Le redémarrage du système peut alors prendre un certain temps.</p> <p>Si le système ne redémarre pas alors que les conditions se sont améliorées et qu'un certain temps s'est écoulé, contactez votre concessionnaire SUBARU en vue d'un contrôle.</p>



REMARQUE

Lorsque l'indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight s'est allumé, aucune fonction EyeSight n'est disponible, à l'exception du régulateur de vitesse classique.

Personnalisation des fonctions

Les réglages suivants peuvent être modifiés sur l'affichage multi-informations.

Élément		Réglage	Réglage par défaut
EyeSight	Volume d'avertissement	Max/Mid/Min	Mid
	Son de détection du véhicule devant vous	ON/OFF	ON
	Fonction de surveillance de déplacement du véhicule devant vous	ON/OFF	ON



REMARQUE

Les réglages suivants peuvent être ramenés aux réglages d'usine (par défaut).

⇒ Reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

■ Méthode de personnalisation

Les opérations peuvent être effectuées lorsque le levier sélecteur est sur la position **P** et le contacteur d'allumage sur la position ON, pendant que le véhicule est stationné.

- (1) Pour afficher l'écran "Modifier les réglages", tirez la commande ▲ / ▼ vers vous.

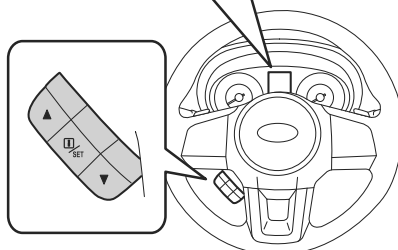
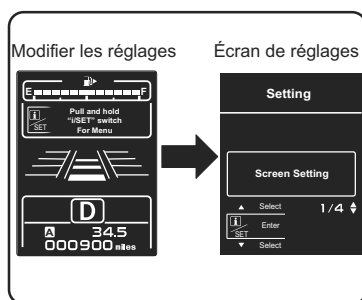
Pour passer à l'écran des réglages, continuez à tirer la commande **i** (Info)/SET.

- (2) Tirez la commande ▲ / ▼ vers vous, sélectionnez "EyeSight" puis tirez la commande **i** (Info)/SET pour valider.

Le système passe alors à l'écran des réglages EyeSight.

Activez les commandes suivantes en fonction des éléments affichés à l'écran.

- Sélection: Commande ▲ (retour)/
Commande ▼ (envoi)
- Validation: Touche **i** (Info)/SET



S02028

● Réglage du volume d'avertissement

Le volume peut être réglé sur Max, Mid, ou Min.

Si le volume est sélectionné depuis l'écran de réglage de volume d'avertissement via la commande ▲ / ▼, l'avertisseur sonore émet 3 bips courts.

● Réglage du son de détection du véhicule devant vous

Le réglage du son de détection du véhicule devant vous peut être activé (ON) ou désactivé (OFF).

● Fonction de surveillance de déplacement du véhicule devant vous

Le réglage de la fonction d'alerte de démarrage du véhicule devant vous peut être activé (ON) ou désactivé (OFF).



REMARQUE

Lorsque vous sélectionnez la commande "Return" (retour), le système revient à l'écran immédiatement précédent.

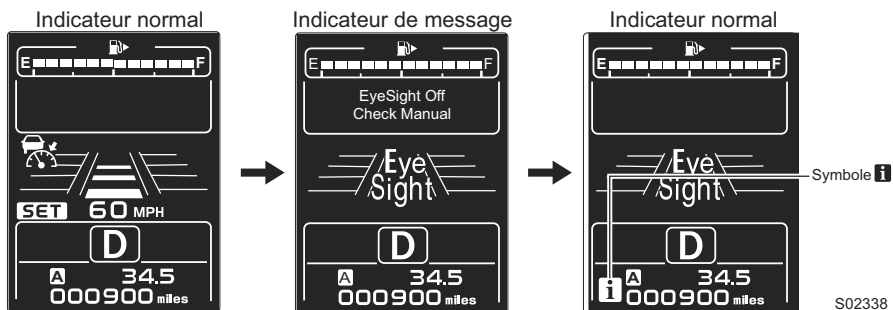
● Annulation des fonctions personnalisées

Dans les cas suivants, les fonctions personnalisées sont annulées et l'écran "Modifier les réglages" s'affiche.

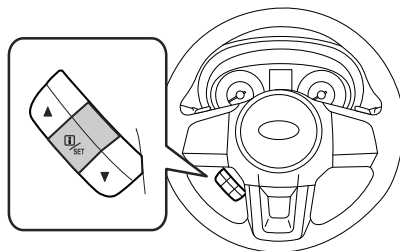
- Lorsque vous maintenez la commande **f** (Info)/SET tirée vers vous
- Lorsque le moteur est éteint
- Lorsque la commande n'est pas actionnée pendant environ 30 secondes

Liste des écrans de messages

Si une alerte ou un dysfonctionnement du système EyeSight est détecté(e), un message apparaît sur l'affichage multi-informations. Certains messages sont accompagnés d'un bip émis par l'avertisseur sonore.





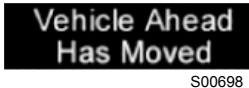
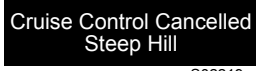
Si un message s'affiche, reportez-vous à la liste des messages et agissez en conséquence. Pendant que le symbole **i** est allumé, tirez la commande **i** (Info/SET) pour réafficher le message.




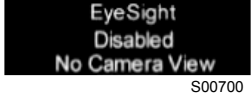

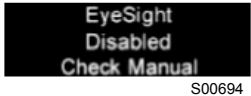
S02029

■ Liste des écrans de messages (précautions et remarques)












Élément	Écran affiché	Symbole i	Action
Système de freinage avant collision		Aucun	⇒ Reportez-vous à la page 28.
Alerte "Freinez davantage"	Obstacle Detected	Aucun	⇒ Reportez-vous à la page 51.
Gestion de l'accélérateur avant collision	<small>S00695</small>	Aucun	⇒ Reportez-vous à la page 53.














Élément	Écran affiché	Symbole i	Action
Alerte de sortie de voie	 S00696	Aucun	⇒ Reportez-vous à la page 59.
Alerte de dérive sur la voie	 S00697	Aucun	⇒ Reportez-vous à la page 62.
Alerte de démarrage du véhicule devant vous	 S00698	Aucun	⇒ Reportez-vous à la page 65.
Annulation automatique du régulateur de vitesse adaptatif/régulateur de vitesse classique	 S02219	Aucun	⇒ Reportez-vous aux pages 48 et 74.









■ Liste des écrans de messages (dysfonctionnement, arrêt temporaire)










Élément	Écran affiché	Symbole i	Action
Dysfonctionnement du système EyeSight	 S00699	Oui (jaune)	⇒ Reportez-vous à la page 79.
Arrêt momentané du système EyeSight	 S00700	Oui (blanc)	⇒ Reportez-vous à la page 80.
	 S00701	Oui (blanc)	⇒ Reportez-vous à la page 80.
	 S00694	Oui (blanc)	⇒ Reportez-vous à la page 81.

Dépannage

	<p>Le régulateur de vitesse adaptatif ne peut pas être réglé.</p>
	<p>Avez-vous pensé à appuyer sur la touche  (régulateur de vitesse) ? Si vous n'avez pas appuyé sur la touche  (régulateur de vitesse),  (régulateur de vitesse adaptatif) n'apparaîtra pas.</p>
	<p>Le système EyeSight est-il en arrêt momentané ? Lorsque le système EyeSight est en arrêt momentané,  apparaît sur l'affichage multi-informations. Réactivez le régulateur de vitesse adaptatif une fois que l'origine de l'arrêt momentané a été corrigée.</p>
	<p>READY s'affiche-t-il ? Le régulateur de vitesse adaptatif ne peut pas être réglé lorsque READY n'est pas affiché. Lancez le régulateur de vitesse lorsque READY est affiché.</p>
	<p>READY ne s'affiche pas.</p>
	<p>Les conditions d'activation du régulateur de vitesse sont-elles réunies ? READY n'apparaît dans aucun des cas suivants.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La pédale de frein est enfoncée. • La vitesse du véhicule est supérieure à 145 km/h (90 MPH). • Les instruments de bord affichent une position autre que . (Le levier sélecteur ou les commutateurs de changement de vitesses sont actionnés manuellement.) • La ceinture de sécurité du conducteur est détachée. • Une portière est ouverte (sauf le hayon/couvercle de coffre). • Le véhicule se trouve sur une pente raide. • Le volant est tourné de manière significative vers la droite ou vers la gauche. • Le frein de stationnement est serré. • Le système EyeSight est en arrêt momentané.

	<p>Un véhicule (situé devant votre véhicule) n'est pas détecté, est détecté ultérieurement ou la détection est vite perdue.</p>
	<p>Le véhicule situé devant roule-t-il lentement ou très lentement par rapport au vôtre, ou est-il arrêté ? La détection des véhicules à l'arrêt comme celle de ceux roulant lentement ou très lentement par rapport au vôtre peut s'avérer difficile.</p>
	<p>Le pare-brise est-il sale ou embué ? Si tel est le cas, il peut être impossible de détecter des objets ou véhicules. Nettoyez le pare-brise, puis réessayez de lancer le système.</p>
	<p>Le véhicule situé devant est-il éloigné ? La distance maximale de détection des caméras stéréo EyeSight est d'environ 110 m (360 ft). La détection est impossible si le véhicule est plus éloigné.</p>
	<p>Êtes-vous dans un virage ? Lorsque les caméras sont convenablement pointées, la plage de détection est limitée en plan horizontal.</p>
	<p>La route comporte-t-elle de nombreuses montées et descentes (voies suspendues, etc.), ou est-elle inclinée ? La plage de détection est limitée en plan vertical.</p>
	<p>Le véhicule situé devant a-t-il changé ? La détection peut être retardée si le véhicule situé devant a laissé place à un autre.</p>
	<p>Le véhicule situé devant projette-t-il de l'eau, de la neige ou d'autres substances durant la conduite ? Les projections d'eau ou de neige peuvent rendre la détection du véhicule situé devant impossible.</p>
	<p>La commande est activée alors qu'il n'y a aucun véhicule situé devant ?</p>
	<p>Y a-t-il un véhicule sur la voie adjacente ? Selon les conditions de circulation, les véhicules des voies adjacentes peuvent être détectés aussi bien qu'un véhicule roulant juste devant.</p>
	<p>Êtes-vous près d'un virage ou dans un virage ? Lorsque vous conduisez dans un virage, la commande de freinage peut être activée en réponse à la détection de glissières de sécurité, de l'angle du volant ou des infrastructures routières.</p>
	<p>L'alerte de démarrage du véhicule devant vous intervient alors qu'aucun véhicule ne roule devant le vôtre.</p>
	<p>En fonction des objets alentours, de la circulation et des conditions météorologiques, l'alerte de démarrage du véhicule devant vous peut intervenir en réaction à des objets autres qu'un véhicule apparaissant devant le vôtre.</p>

	<p>Le système EyeSight ne redémarre pas après un arrêt momentané.</p>
	<p>Le véhicule a-t-il été stationné dans un endroit chaud ou froid ? Dans un cas ou dans l'autre, le système EyeSight est susceptible de passer en arrêt momentané jusqu'à ce que la température augmente ou diminue jusqu'à une température à laquelle la caméra peut fonctionner.</p>
	<p>Conduisez-vous sous la pluie avec des balais d'essuie-glace fonctionnant mal ? Le pare-brise est-il gras ? Remplacez les balais d'essuie-glace ou nettoyez le pare-brise. Les conditions météorologiques sont-elles mauvaises (forte pluie, neige, brouillard ou poussière) ? Dans de tels cas, le système EyeSight est susceptible de passer en arrêt momentané aussi longtemps que la visibilité reste basse.</p>
	<p>La luminosité à l'avant est-elle intense (lever ou coucher du soleil, etc.) ? Êtes-vous ébloui par les phares des véhicules roulant en sens inverse durant la nuit ? Dans de tels cas, le système EyeSight est susceptible de passer en arrêt momentané.</p>
	<p>L'alerte "Freinez davantage" intervient parfois plus tôt ou plus tard que ce qui pourrait sembler être un comportement normal.</p>
	<p>L'alerte "Freinez davantage" intervient lorsque le système détermine qu'un complément de freinage est nécessaire, à partir de paramètres tels que l'éloignement par rapport au véhicule situé devant et la différence de vitesse entre les deux véhicules. En conséquence, le moment d'apparition du message dépend de l'intensité du freinage vis-à-vis du véhicule situé devant ainsi que de la différence de vitesse par rapport à ce dernier.</p>
	<p>Lorsque le véhicule situé devant a quitté la route en effectuant un virage ou si la distance avec le véhicule situé devant a augmenté, l'accélération est parfois plus lente ou plus rapide.</p>
	<p>Selon le moment où le système ne détecte plus de véhicule situé devant, le système EyeSight peut réagir plus lentement, différant ainsi le début de l'accélération et allongeant le temps de freinage par rapport à une conception habituelle de la conduite.</p>

	<p>Le régulateur de vitesse est automatiquement annulé.</p>
	<p>Avez-vous effectué l'une des actions suivantes ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pression sur la pédale de frein • Pression sur la touche  (régulateur de vitesse) <ul style="list-style-type: none"> - Si la touche  (régulateur de vitesse) est enfoncée alors que le régulateur de vitesse est en service, ce dernier sera annulé. • Stationnement sur une pente raide • Rotation brusque du volant • Activation du levier sélecteur à palette • Déplacement du levier sélecteur sur la position M • Détachement de la ceinture de sécurité. • Le frein de stationnement est serré. <p>Le système peut également s'annuler dans des situations non décrites ci-dessus.</p> <p>⇒ Reportez-vous à la page 48 (régulateur de vitesse adaptatif) ⇒ Reportez-vous à la page 74 (régulateur de vitesse classique)</p>
	<p>Le système EyeSight est-il en arrêt momentané ?</p>
	<p>La commande de freinage automatique est accompagnée d'un bruit.</p>
	<p>Il s'agit du bruit de fonctionnement de la commande de freinage automatique: le système comprend certains composants mécaniques qui émettent parfois un bruit pendant le freinage automatique. Il ne s'agit pas nécessairement d'un dysfonctionnement.</p>
	<p>La commande de freinage intervient souvent en circulation dense.</p>
	<p>Contrairement à un conducteur, le système EyeSight n'effectue la commande qu'en fonction du comportement des véhicules ou objets situés devant. Par conséquent, les accélérations et ralentissements peuvent être plus fréquents pendant que le système s'ajuste aux véhicules ou objets détectés par le système des caméras. S'il est difficile de maintenir une distance de sécurité constante dans certaines conditions (telles que le mauvais temps ou la conduite urbaine), abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif.</p>

MÉMO

A large, empty rectangular box with rounded corners, intended for writing a memo. The box is outlined in a thin, dark grey line and occupies most of the page below the header.



B1292BF-A
Publié en août 2016
Imprimé 08/16
2017A



FUJI HEAVY INDUSTRIES LTD.
TOKYO, JAPON

フランス語